

BULLETIN DE DOCUMENTATION



21^e Année

6 DÉCEMBRE 1965

N° 15

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1) Mémorial | 2 |
| 2) Chambre des Députés (mois de novembre) | 2 |
| 3) La Célébration du Vingtième Anniversaire des Nations Unies à Luxembourg | 3 |
| 4) Le Vingtième Anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture | 5 |
| 5) La Visite Officielle à Luxembourg du Premier Ministre et du Ministre des Affaires Etrangères de Belgique | 7 |
| 6) Extraits du Discours budgétaire de Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre du Budget, prononcé à la Chambre des Députés | 8 |
| 7) La Mise sous Eau de la Darse du Port fluvial de Mertert | 14 |
| 8) Le Nouveau Port Luxembourgeois de Mertert sur la Moselle, par Ferd. Kinnen, Sous-Directeur des Ponts et Chaussées du Grand-Duché de Luxembourg | 16 |
| 9) L'Inauguration du Nouveau Bâtiment du Lycée Classique de Diekirch | 21 |
| 10) Nouvelles de la Cour (mois de novembre) | 24 |
| 11) Le Conseil de Gouvernement (mois de novembre) | 24 |
| 12) Nouvelles diverses | 25 |
| 13) Le Mois en Luxembourg (mois de novembre) | 33 |

Mémorial (mois de novembre)

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement ministériel du 30 octobre 1965 fixe les règles et les ressorts des classes complémentaires.

*

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 3 novembre 1965 délègue les pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés de 1965-1966.

*

Ministère des Classes Moyennes.

Un règlement ministériel du 12 octobre 1965 détermine un nouveau régime des primes de ménage.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 14 octobre 1965 complète le règlement grand-ducal du 28 février 1964 relatif aux matières colorantes pouvant être employées dans les denrées destinées à l'alimentation humaine.

*

Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.

Un règlement ministériel du 20 octobre 1965 fixe les salaires de base subsidiaires conformément à l'article 99, al. 1^{er} du Code des Assurances Sociales.

Un deuxième règlement ministériel du même jour fixe un salaire minimum subsidiaire pour le calcul des primes de l'assurance contre les accidents dues pour les apprentis.

Un troisième règlement ministériel du même jour fixe un salaire minimum subsidiaire pour le calcul des primes de l'assurance contre les accidents, conformément à l'art. 141, al. 2, du Code des Assurances Sociales.

La loi du 23 novembre 1965 a pour objet de modifier l'article 196 du Code des Assurances Sociales et l'article 48 de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance pension des employés privés.

*

Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 23 octobre 1965 fixe la forme et la composition des poids cylindriques et des poids parallélépipédiques.

Un règlement ministériel du 8 novembre 1965 concerne la publication de la convention douanière relative à l'importation de matériel professionnel et les annexes A, B et C conclues à Bruxelles le 8 juin 1961.

Un règlement grand-ducal du 10 novembre 1965 modifie l'arrêté grand-ducal du 7 septembre 1929 portant approbation du règlement de discipline pour les fonctionnaires de l'administration des douanes.

Un règlement ministériel du 13 novembre 1965 modifie la compétence territoriale de certains bureaux de recette des contributions.

Chambre des Députés (mois de novembre)

3 novembre 1965: 68^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Motions déposées lors de la discussion du projet de réforme du Règlement de la Chambre des Députés. — Projet de loi portant modification et complément du Code des Assurances Sociales et de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension des employés privés (N^o 702/17) (Ajustement des rentes-accident). Rapport de la Commission des Affaires Sociales. Discussion générale.

4 novembre 1965: 69^e séance publique. — Motions déposées lors de la discussion du projet de réforme du Règlement de la Chambre des Députés. — Projet de loi portant modification et

complément du Code des Assurances Sociales et de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension des employés privés (N^o 702/17). Continuation et fin de la discussion générale. —

9 novembre 1965: Séance d'ouverture de la Session ordinaire 1965-1966. — Ouverture de la session. — Allocution de Monsieur le doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution du Président élu. — Nomination de la Commission de Travail. — Dépôt d'un projet de loi. — Appareillement d'un membre à un groupe politique. — Nomination de la Commission des Comptes. — Nomination de la Commission des Affaires Etrangères. — Nomination de la Commission des Affaires Militaires. — Nomination de la Com-

mission des Affaires Sociales. — Nomination de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. — Nomination de la Commission Agricole. — Maintien des Commissions spéciales. —

10 novembre 1965 : 2^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Dépôt d'un projet de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi portant modification et complément du Livre II du Code des Assurances Sociales (N^o 702/17). Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 196 du Code des Assurances Sociales et l'article 48 de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension des employés privés (N^o 702/16). Rapport de la Commission des Affaires Sociales. Discussion générale. Second vote constitutionnel. —

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

11 novembre 1965 : 3^e séance publique. — Déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Trésor, au sujet du relèvement éventuel des primes d'assurance-automobiles. — Motions déposées à l'occasion de la discussion du projet de loi portant modification et complément du Livre II du Code des Assurances Sociales. — Interpellation de l'honorable Monsieur Berchem concernant la réorganisation des transports de personnes. —

Réunion de la Commission de Travail. —

Réunion du Bureau de la Chambre. —

16 novembre 1965 : Réunion de la Commission de Travail. —

17 novembre 1965 : 4^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Lecture d'une

proposition de loi. — Interpellation de l'honorable Monsieur Berchem concernant la réorganisation des transports de personnes. — Projet de loi concernant a) les fouilles d'intérêt historique, préhistorique, paléontologique ou autrement scientifique; b) la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier (N^o 1093). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

18 novembre 1965 : 5^e séance publique. — Motions déposées lors de l'interpellation de l'honorable Monsieur Berchem concernant la réorganisation des transports de personnes. — Projet de loi concernant a) les fouilles d'intérêt historique, préhistorique, paléontologique ou autrement scientifique; b) la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier (N^o 1093). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi autorisant l'aliénation de divers immeubles domaniaux situés à Lieler, Roder et Burmerange (N^o 1142). Rapport de la Commission de Travail. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —

23 novembre 1965 : Réunion de la Commission des Affaires Militaires. —

29 novembre 1965 : Réunion de la Commission des Affaires Militaires. —

30 novembre 1965 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission des Pétitions. — Réunion de la Commission des Comptes. — Réunion de la Commission des Affaires sociales. — Réunion de la Commission des Affaires Economiques. — Réunion de la Commission des Dommages de guerre. — Réunion de la Commission agricole. —

La Célébration du Vingtième Anniversaire des Nations Unies à Luxembourg

A l'occasion du vingtième anniversaire des Nations Unies, l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies avait organisé, le 3 décembre 1965, une soirée commémorative au grand auditorium de Radio-Luxembourg en présence des membres du Corps diplomatique et de nombreuses personnalités luxembourgeoises.

Au cours de cette soirée, un concert fut donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction du maître Louis de Froment, qui interpréta des œuvres de Berlioz, Mozart et Britten, avec

le concours de la soliste Claire Bernard, premier Grand Prix du Concours Georges Enesco 1964.

A l'occasion de la célébration de 20^e anniversaire des Nations Unies, des allocutions furent prononcées par Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et par Monsieur Raymond Rollinger, Président de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution du Président du Gouvernement :

Allocution de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères

« Nous célébrons aujourd'hui le 20^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Vingt années d'activité, vingt années de vicissitudes aussi : cet anniversaire nous fournit l'occasion de faire le bilan du passé et d'interroger l'avenir.

Nous conservons toujours un souvenir vivant des grandes espérances qui entouraient la naissance de l'Organisation mondiale : on en ressent encore comme l'écho lorsqu'on relit le préambule et les articles de la Charte signée à San Francisco, le 24 octobre 1965.

Ces espérances, hélas ! furent rapidement déçues, car bien vite la „guerre froide” s'installa aux Nations Unies dont les réunions résonnaient pendant de longues années de discussions stériles, alors que leurs organes offraient le spectacle parfois lamentable de la paralysie en face des graves problèmes qui confrontaient la communauté internationale. Voilà quelle fut l'impression dominante des dix premières années qui a amené d'aucuns à exprimer des jugements désabusés sur l'Organisation mondiale.

La seconde décennie vit un déplacement notable des accents. Ce fut l'époque de ce grand mouvement qui a bouleversé la face du monde et qu'on appelle : la décolonisation. C'est aux Nations Unies qu'on avait pu en enregistrer déjà les signes précurseurs et c'est là qu'on en ressentit aussi les premières répercussions. C'est à cette époque que le nombre des Etats membres, qui avait été d'une cinquantaine lors de la signature de la Charte de San Francisco, monta rapidement pour dépasser la centaine et pour atteindre aujourd'hui le nombre de quelque 120 Etats.

Ce développement a transformé profondément la physionomie de l'Organisation au sein de laquelle originairement les Etats américains, les Etats européens et, enfin, les Etats d'Afrique et d'Asie se tenaient en quelque sorte la balance. Désormais, la prépondérance du nombre appartient indubitablement aux jeunes Etats de l'Afrique et, dans une mesure moindre, de l'Asie. L'Europe y fait toujours entendre sa voix mais elle se trouve aujourd'hui dans la position numérique d'une minorité.

Dans ses premiers débuts, ce mouvement fut en même temps un mouvement de réaction et même d'hostilité à l'égard des anciennes puissances coloniales, toutes européennes, et on pouvait craindre à certaines époques que les Nations Unies ne finissent par devenir un forum où se ferait le procès de l'Europe et de l'homme blanc. Ce fut là, il y a dix ans, le thème principal du discours prononcé ici même par mon prédécesseur, M. Joseph Bech. Heureusement, ce processus s'est calmé plus rapidement qu'on avait pu l'espérer et c'est d'une manière plus positive que nous pouvons envisager en ce moment les chances d'arriver à une coopération constructive entre les nations de ce continent, celles du continent américain et les nouveaux Etats africains et asiatiques. Comme représentant d'un peuple qui se sent profondément solidaire de l'ensemble des nations eu-

ropéennes, je voudrais dire la grande espérance que nous inspire cet élargissement de l'Organisation et la possibilité de mieux connaître, dans son sein, les nouvelles nations qui s'affirment et de chercher avec elles les voies d'une coopération confiante et constructive.

L'époque contemporaine de l'Organisation des Nations Unies a été marquée par une épreuve qui est apparue à la surface comme étant une crise financière; en réalité, il s'agissait d'une crise politique en profondeur. Celle-ci était provoquée par la carence du Conseil de sécurité à l'égard des problèmes qui menacent la paix internationale, et par les tentatives, heureuses dans leur principe, parfois discutables dans certaines de leurs modalités, que l'assemblée générale avait entreprises en vue de faire face à des situations d'urgence. A un moment donné, il y a une année à peine, cette crise nous forçait à envisager sérieusement l'effondrement de la grande Organisation et nous voyions déjà remonter le spectre de l'échec de la Société des Nations.

C'est à ce moment que les hommes d'Etat de tous les pays se ressaisirent devant l'abîme qui s'ouvrit devant eux. Ils se demandèrent ce que serait un monde sans Nations Unies et c'est de là que provient, à ce qui me semble, la prise de conscience aujourd'hui universelle de ce que l'Organisation mondiale, bien qu'imparfaite, est irremplaçable dans son rôle. Nous avons mieux compris combien serait déplacée à son égard une attitude de détachement ou de critique : bien au contraire, il nous est apparu plus impératif que jamais de jouer le jeu de la Charte et d'essayer d'en tirer le meilleur parti, dans l'intérêt de la communauté internationale toute entière, et de notre place en particulier, au sein de cette communauté.

C'est aussi dans l'appel à la conscience morale de l'homme, confrontée avec les exigences de l'ordre juridique mondial, que réside l'importance décisive de la visite rendue au cours de cette session à l'assemblée générale par Sa Sainteté le Pape Paul VI. Avec tout le poids qui s'attache à sa haute mission spirituelle, le Saint-Père a voulu signifier au monde l'importance qu'il attribue au rôle de l'Organisation mondiale et à l'œuvre qu'elle est seule en mesure d'accomplir dans l'intérêt de la compréhension des peuples et de la paix internationale. Je pense que ce geste ne devrait pas rester sans un retentissement profond sur l'attitude de tous, quelle que soit par ailleurs leur position politique ou philosophique. La position prise spontanément par les délégations présentes à New York a été sous ce rapport bien significative, ainsi que j'ai pu m'en rendre compte personnellement.

Je ne crois donc pas exagérer en disant que l'Organisation vient de franchir un tournant de son histoire et que les perspectives, sans nous inspirer un optimisme béat, permettent, tout de même, d'envisa-

ger avec un peu plus d'espérance les grands problèmes qui se posent à l'Organisation.

Que dois-je en mentionner sans être fastidieux ?

Le premier vœu que je voudrais exprimer à cette occasion, car il est fondamental, c'est que l'Organisation mondiale puisse atteindre enfin la limite extrême qui est son objectif depuis le début, je veux dire : l'universalité. Nous savons quels sont les obstacles qui s'opposent encore à ce développement : le refus par les uns d'accepter les principes de paix et de respect mutuel auxquels la Charte a subordonné l'admission des Etats; d'autre part, la division imposée contre leur volonté à certains peuples et, en particulier, à l'Allemagne qui, 20 ans après la signature de la Charte de San Francisco, est toujours tenue à l'écart de l'Organisation. C'est là une situation anormale, préjudiciable à l'Organisation elle-même, qui ne saurait durer indéfiniment.

Complète ou incomplète, l'Organisation se trouve placée devant des tâches incommensurables, telles que la limitation des armements et surtout la domestication de la puissance nucléaire; les immenses problèmes du peuplement de notre globe; l'économie mondiale dans la perspective, surtout, des difficultés éprouvées par les pays moins développés; les crises aiguës qui ne cessent d'éclater, parfois d'une manière soudaine, aux endroits les plus divers de la planète. Tout cela, même à distance, nous concerne et ne saurait donc nous laisser indifférents.

Mais en dehors de ces grands problèmes politiques, nous ne devons pas perdre de vue les autres domaines où les Nations Unies font une œuvre peut-être moins spectaculaire mais d'autant plus utile et plus constructive. Cette œuvre, à laquelle notre pays a pu au cours de ces dernières trois années coopérer d'une façon plus active, comme membre élu du Conseil économique et social, porte sur une très vaste variété de sujets sociaux, économiques et juridiques qui méritent d'être mieux connus et mieux étudiés.

Ceci m'amène à dire, et ce sera là ma conclusion, combien le Gouvernement apprécie l'activité parmi nous de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies. Cette association s'est donné précisément pour tâche d'intéresser le public à l'œuvre à la fois politique et technique des Nations Unies. Je pense qu'à l'heure actuelle, c'est là une action particulièrement utile et même plus prometteuse que par le passé. Nous avons en effet tous conscience, plus que jamais, du rôle essentiel des Nations Unies, pour la préservation de l'ordre international à l'échelle du monde, pour la construction d'une communauté internationale fondée sur le respect de la personnalité des peuples et sur la satisfaction de leurs justes aspirations.

Puisse donc la troisième décennie être celle de la consécration et de l'enracinement, dans les consciences de tous les hommes, d'un ordre juridique mondial. »

Le Vingtième Anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

Du 20 novembre au 8 décembre 1965 a eu lieu à Rome la conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.). Cette session revêtit une importance particulière puisqu'elle marquait le vingtième anniversaire de la première Organisation spécialisée des Nations Unies.

Dé nombreux Chefs d'Etat avaient adressé à cette occasion un télégramme de félicitations à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Nous reproduisons ci-après le texte du télégramme adressé à la F.A.O. par Son Altesse Royale le Grand-Duc :

« A l'occasion du 20^e anniversaire de la F.A.O., Nous avons à cœur d'exprimer Notre admiration pour l'œuvre hautement humanitaire que l'Organisation n'a cessé et ne cesse d'accomplir. Sous la direction avisée d'éminents philanthropes et grâce au travail inlassable d'un personnel qualifié et spécialisé, la FAO a effectivement contribué au progrès technique de l'agriculture dans toutes les régions du monde, à l'amélioration du niveau de vie de millions d'hommes et au relèvement du degré d'instruction des populations de vastes régions moins favorisées. Par son programme élargi d'assistance technique, par ses

nombreuses publications, par son programme alimentaire mondial et par sa campagne mondiale contre la faim, l'Organisation a rendu des services inestimables à l'humanité entière.

Nous en félicitons M. le Directeur général SEN et ses collaborateurs, tout en formant les meilleurs vœux pour l'heureuse continuation des multiples activités de la FAO dans l'intérêt du progrès technique, économique et social des populations rurales, avec, comme but principal, l'assurance de la paix mondiale. »

Jean

Grand-Duc de Luxembourg

Lors de la séance solennelle d'ouverture de la conférence de la F.A.O. à Rome, Monsieur le Docteur Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, prononça également une allocution au nom du Gouvernement luxembourgeois au cours de laquelle il se rallia aux hommages exprimés par les autres chefs de délégations nationales à l'adresse de la F.A.O. et de ses dirigeants, à l'occasion du vingtième anniversaire de cette organisation spécialisée des Nations Unies. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution du

Ministre de l'Agriculture, Monsieur le D^r Emile Colling :

« Au nom du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, je voudrais me rallier aux hommages exprimés par les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, à l'adresse de la FAO et de ses dirigeants, à l'occasion du 20^e anniversaire de l'Organisation.

Dès sa création, il y a 20 ans, la FAO, la première Organisation spécialisée des Nations Unies, s'est vue placée devant une tâche immense d'envergure mondiale. Comme mission, les fondateurs de la FAO lui avaient assigné l'amélioration de l'alimentation et de l'agriculture dans toutes les régions du globe, la lutte contre la faim, la malnutrition, l'ignorance et la misère sociale.

S'il est vrai que ces problèmes touchent de près la situation économique dans les différentes parties du monde, il n'en est pas moins certain que l'objet principal visé est le bien-être des hommes eux-mêmes, des hommes de toutes les nations, de toutes les races, de toutes les confessions. C'est la personne humaine qui doit rester le premier objet de nos efforts et de nos préoccupations.

Or, quelle était, dans le domaine indiqué, la situation mondiale devant laquelle se trouvait la FAO après la seconde guerre mondiale ? Un inventaire sommaire permet rapidement de se rendre compte de la disparité énorme du niveau de vie entre les peuples des nations industrialisées, représentant un tiers de la population mondiale, et ceux des pays en voie de développement, représentant les deux autres tiers.

Il existait sur le plan mondial un vrai bipolarisme économique et social, comparable à celui qu'on constatait vers le milieu du siècle dernier chez les peuples de l'Europe au début de leur industrialisation, où il y avait d'un côté le capitalisme qui amoncelait des richesses toujours croissantes, d'un autre côté le prolétariat qui vivait dans une grande misère.

Cet état de tension aurait eu pour suite certaine la lutte des classes, mais grâce aux activités et aux efforts inlassables des syndicats, la situation s'est progressivement améliorée au profit de l'ouvrier, qui d'adversaire est devenu aujourd'hui un partenaire social.

Le bipolarisme économique et social, qui existe encore aujourd'hui dans le domaine international, reste la cause principale de la tension actuelle entre les nations du monde, et il n'y aura pas de paix durable si nous n'arrivons pas à l'éliminer.

Quelques chiffres sont suffisamment éloquents pour illustrer la situation.

D'après les études d'un bureau américain, 19 pays dont la population ne totalise même pas 16% de la population du globe, jouissent de plus de 70% du revenu mondial; par contre, 15 pays, habités par plus de la moitié du genre humain, disposent de moins de 10% du revenu mondial.

Le fléau de la sous-alimentation quantitative et qualitative menace les $\frac{2}{3}$ de l'humanité. Or, sous-alimentation veut dire affaiblissement de l'organisme, diminution de la capacité de travail, prédisposition aux maladies et finalement la mort !

Chez l'autre tiers de la population mondiale, on doit lutter contre les maladies dites de civilisation, qui sont en grande partie la suite de la sur-alimentation; les médecins s'y évertuent à prescrire des régimes sévères contre les excès alimentaires.

Loin de s'améliorer, la situation — telle que nous venons de l'esquisser — a empiré au cours des dernières années, à la suite de l'explosion démographique que nous constatons en Asie, en Afrique et en Amérique Latine.

Cette tension est rendue encore plus aiguë et plus cuisante par le fait que notre planète, par les moyens modernes de locomotion et la rapidité de l'information, s'est rétrécie considérablement.

Autrefois des milliers, peut être des millions d'hommes vivaient, souffraient et mouraient dans la brousse, pour ainsi dire à l'insu du reste de l'humanité.

Aujourd'hui nous connaissons leur vie et leur misère, leur désespoir ne peut plus passer inaperçu et nous laisser insensibles. — D'un autre côté, les pays en voie de développement connaissent notre niveau de vie et notre prospérité, ils ont pris connaissance de l'énormité du contraste qui existe entre les déshérités d'une grande partie du monde et les privilégiés des pays industrialisés et riches.

C'est le grand mérite des Etats membres de la FAO, de ses dirigeants et de son personnel hautement qualifié et spécialisé, d'avoir reconnu les dangers inhérents au déséquilibre entre le monde de l'opulence et celui de la faim et de la misère.

Tels les apôtres de l'humanité, les directeurs généraux, qui se sont succédé à la FAO, ont élevé leur voix pour attirer l'attention mondiale sur le sort déplorable et non mérité de milliards d'habitants malheureux du globe.

C'est surtout le Directeur Général actuel, l'honorable Monsieur SEN, qui depuis des années ne cesse de jeter des cris d'alarme et de rappeler aux pays riches leur devoir d'aide.

Dans cet ordre d'idées, je ne pourrais passer sous silence la Campagne Mondiale contre la Faim, dont l'éminent Monsieur SEN est l'instigateur. Son appel de 1960 a eu un écho mondial. Cette croisade en faveur de ceux qui souffrent de la faim restera à tout jamais un titre de gloire de la FAO et de son Directeur Général.

Pour parer aux grands dangers internationaux et intercontinentaux, qui un jour ou l'autre seraient la conséquence inéluctable de la situation mondiale actuelle, la FAO ne s'est pas bornée à un combat verbal en faveur d'une amélioration alimentaire, agricole, économique et sociale des pays en voie de développement. Elle a établi des programmes bien étudiés et a procédé à des réalisations très efficaces. A ce sujet, nous savons le travail intensif très diversifié qui est déployé ici au siège de la FAO, nous connaissons les efforts inlassables des bureaux régionaux pour l'Europe, le Proche- et l'Extrême-Orient, pour l'Afrique et l'Amérique Latine.

Qui pourrait énumérer tous les éminents services rendus à l'humanité par les nombreux experts de la FAO, (dont deux de nationalité luxembourgeoise)

qui, dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique (PEAT), ont enseigné et démontré sur place les moyens d'amélioration de la production agricole, de l'élevage, et ont ainsi efficacement augmenté les ressources naturelles de tant de pays ? D'autres experts se sont occupés de l'assainissement de vastes plaines, de l'amélioration de la structure agraire et de l'habitat rural. D'autres encore ont conseillé les Gouvernements pour la création de services agricoles, d'écoles d'agriculture, de coopératives agricoles, etc.

Malgré les diverses activités dont je viens de parler, la FAO n'a pas oublié l'Europe, c'est-à-dire l'agriculture des pays industrialisés.

Une conférence régionale pour l'Europe tient régulièrement ses assises tous les 2 ans, pour discuter de tous les problèmes d'actualité.

Pour pousser l'étude des problèmes agricoles européens, la FAO a créé la Commission Européenne d'Agriculture, qui a institué dans son sein divers

sous-groupes de travail, qui s'occupent de problèmes spéciaux.

Qu'il me soit permis de souligner que nos experts et techniciens luxembourgeois des différents services agricoles ont tiré un grand profit des travaux de la commission et de ses sous-groupes.

Pour tous les services inestimables que la FAO a rendus depuis sa création à tous les pays du monde, je tiens à la féliciter de tout cœur, tout comme l'a déjà fait le Souverain de mon pays, S.A.R. le Grand-Duc, dans son message adressé à Monsieur le Directeur Général. Les 20 ans écoulés nous sont garants d'un développement fructueux de l'Organisation dans les années à venir.

En terminant je formule les meilleurs vœux pour l'avenir de la FAO, et j'exprime l'espoir que ses efforts seront couronnés de succès. Ainsi les Etats Membres de la FAO contribueront à la réalisation et au maintien d'une paix mondiale durable, condition indispensable du bonheur des générations futures. »

La Visite Officielle à Luxembourg du Premier Ministre et du Ministre des Affaires Étrangères de Belgique

Le 3 novembre 1965, Son Excellence Monsieur Pierre Harmel, Premier Ministre de Belgique, et Monsieur Paul-Henri Spaak, Ministre belge des Affaires Étrangères, firent une visite officielle à Luxembourg.

Au cours de leur visite à Luxembourg, le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Étrangères de Belgique furent reçus en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Au cours de la matinée ils eurent également une entrevue avec Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères.

A l'issue d'un déjeuner qui fut offert en leur honneur par le Gouvernement luxembourgeois au Ministère des Affaires Étrangères, les hôtes officiels du Luxembourg eurent des entretiens politiques avec le Président et plusieurs membres du Gouvernement au Ministère d'État.

Après une rencontre avec les représentants de la presse luxembourgeoise et étrangère, le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Étrangères de Belgique regagnèrent Bruxelles par le train.

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de cette visite officielle à Luxembourg :

COMMUNIQUÉ

M. Pierre Harmel, Premier Ministre, et M. Paul-Henri Spaak, Ministre des Affaires Étrangères de Belgique se sont rendus en visite officielle à Luxembourg, le 3 novembre 1965. Ils ont été reçus à cette occasion par Son Altesse Royale le Grand-Duc et ils

ont rencontré M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, ainsi que les membres du Gouvernement luxembourgeois.

La visite a offert aux Ministres belges et luxembourgeois l'occasion de conversations politiques qui ont porté, tour à tour, sur l'actualité internationale et sur les relations bilatérales entre les deux pays. Les Ministres se sont plus à constater l'excellent état des relations helgo-luxembourgeoises, la très large concordance de leurs vues et la solidarité des deux Gouvernements en face des problèmes internationaux qui les confrontent.

Ils se sont félicités de l'union manifestée lors de la récente session du Conseil ministériel des Communautés européennes et ils partagent l'espoir que les résolutions prises à cette occasion, sur les questions politiques autant que techniques, permettront de trouver une issue à la crise ouverte depuis le 30 juin.

En ce qui concerne les relations bilatérales, les Ministres ont accordé avant tout leur attention aux mesures nécessaires pour l'application des protocoles portant révision des conventions instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise, entrés en vigueur le 1^{er} août passé. Ils ont décidé à ce sujet de demander aux institutions compétentes de préparer dans les plus brefs délais, d'une part, le projet des décisions nécessaires en vue de la réunion constitutive du nouveau Comité de Ministres et d'autre part, un programme de travail visant à éliminer les disparités et entraves qui subsistent à l'intérieur de l'Union, afin de porter celle-ci à son plein développement.

Extraits du Discours Budgétaire de Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre du Budget, prononcé à la Chambre des Députés

Le 1^{er} décembre 1965, dans le cadre des débats budgétaires à la Chambre des Députés, Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre du Budget, a prononcé un important discours au cours duquel il a analysé d'une part les budgets antérieurs de l'Etat et les projets de budget des années 1965 et 1966, et d'autre part développé ses vues sur les possibilités en matière de programmation.

Le Ministre du Budget a donné ensuite un aperçu sur la situation conjoncturelle caractérisée par la recrudescence de la menace d'inflation et les graves soucis en matière de hausse des prix. Il a terminé son discours en passant en revue les avis de la Commission spéciale de la Chambre, du Conseil d'Etat et des Chambres professionnelles et en analysant les rapports de ces instances consultées qui traitent du projet de budget de l'Etat pour 1966.

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, les passages du discours budgétaire du Ministre du Budget consacrés à la programmation et au problème des prix :

Les possibilités en matière de programmation

A plusieurs reprises déjà j'ai annoncé le besoin de programmation. Si cette programmation veut avoir un sens elle doit se baser sur des données budgétaires correctes, mais elle doit aussi s'inspirer de projections suffisamment solides sur l'évolution future. Où en sommes-nous en matière de prévisions ?

Je suis heureux de pouvoir vous esquisser le résultat des premiers travaux en cette matière, faits par nos experts nationaux en corrélation étroite avec les investigations sur les prévisions à moyen terme de la C.E.E.

Ces études prospectives préalables sont indispensables pour mener à bien l'établissement d'un programme de politique économique à moyen terme. Rappelons que leur objet est de donner des indications dites « projections » sur les possibilités et probabilités du développement au départ d'hypothèses de base. Le rapport du groupe des experts indépendants de la C.E.E. pour l'étude des perspectives économiques décrit ces projections comme « partant du vraisemblable pour aller vers le souhaitable en passant par le possible ».

Un haut fonctionnaire de mon département a participé au cours de l'année dernière aux travaux de ce groupe d'experts indépendants, de sorte que notre administration a eu à s'occuper activement de l'élaboration de nos données nationales concernant les prévisions à moyen terme pour notre économie nationale. Ces prévisions portent sur l'évolution de la population totale et de la population active, sur la contribution de l'agriculture, de l'industrie et des services au produit intérieur brut en 1960, 1965 et 1970 et sur la part de la consommation de l'investissement dans l'utilisation du produit intérieur brut.

L'évolution naturelle de notre population a une tendance décroissante qui se maintiendra en raison des

faibles taux de natalité enregistrés entre 1940 et 1950. Mais il est admis que l'apport de l'immigration se poursuivra de façon à pouvoir compter que la population totale du Luxembourg pourrait atteindre en 1970 345.000 personnes, alors que la population active, qui est actuellement de 138.000 personnes, passerait à 140.000 personnes.

La population active de l'agriculture diminuerait au rythme de 3% par an, alors que dans l'industrie et les services l'emploi augmenterait à un rythme d'environ 1% par an. Quant à la formation des ressources, l'accroissement de la valeur ajoutée à prix constants dans l'agriculture de 1960 à 1970 a été évaluée à 10%. Dans l'industrie on a retenu un taux annuel moyen de croissance d'un peu plus de 3%, compte tenu de la croissance à long terme de l'industrie sidérurgique estimée à environ 2% par an, ce qui correspond à une production d'acier de 5 millions de tonnes en 1970. Une expansion beaucoup plus forte est attendue dans le reste de l'industrie, grâce à l'implantation des industries nouvelles. Pour les services, la croissance à moyen terme pourrait être un peu inférieure à 3% par an.

De l'ensemble de ces projections de base, que je viens de résumer très fortement, il résulterait jusqu'en 1970 un taux moyen de croissance du produit intérieur de 3,1% par an, contre 2,9% pour la période 1961-65.

Ce taux relativement bas découle à la fois de la faible évolution de la population et du faible taux de croissance de notre sidérurgie. Dans les autres pays du Marché Commun il dépasserait largement 4%, savoir : 4,1 en Belgique, 4,2 en Allemagne, 4,4 aux Pays-Bas, 4,5 en France et 5,3 en Italie.

Rappelons qu'en 1960 le produit intérieur brut par tête d'habitant a été évalué pour les pays du Marché Commun (en francs belges) à

79.600 francs pour le Luxembourg;
 66.100 francs pour la France;
 64.150 francs pour l'Allemagne;
 61.900 francs pour la Belgique;
 43.900 francs pour les Pays-Bas;
 32.200 francs pour l'Italie et
 54.300 francs pour l'ensemble des 6 pays.

Nous sommes en train de perdre notre premier rang, notre taux d'accroissement restant largement au-dessous de celui de nos partenaires.

Il reste un mot à dire sur la répartition du P.I.B. suivant ses utilisations finales. Les constatations de nos services retenues par les experts indépendants de la C.E.E. méritent d'être citées :

« L'augmentation de la consommation privée, qui avait marqué un certain emballement entre 1960 et 1965, serait ramenée sur 1965-1970 à un taux voisin de celui du produit intérieur. Le redressement de ce dernier permettrait cependant de maintenir le taux de croissance de la consommation privée par habitant au niveau atteint entre 1960 et 1965. »

« La consommation publique du Grand-Duché est essentiellement représentée par les traitements des fonctionnaires; ceci explique, dans l'optique présente à prix constants, la progression très faible de ce poste, qui conserverait son rythme 1960-1965. »

« La formation brute de capital fixe, qui a connu dans son ensemble une progression très rapide avant 1965, connaîtrait un certain plafonnement; l'élasticité apparente de 1,5 pour l'ensemble de la décennie 1960-1970 contre 2,2 pour les années 1960-1965, resterait encore l'une des plus élevées de la Communauté. »

Et voici les conclusions finales des experts, dont je tiens à souligner l'importance en vue de la programmation future et de la politique à suivre en matière d'investissements.

« Du point de vue des ressources, la projection luxembourgeoise envisage pour l'essentiel une continuation de la tendance 1960-1965. Le niveau qui en résulte pour le taux de croissance globale, inférieur à celui des autres pays de la C.E.E., résulte à la fois de l'évolution de la population active, et du taux de croissance propre de l'industrie sidérurgique. »

« La réalisation du taux de croissance global dans les prochaines années dépendra sans doute de l'apport d'immigrants et de frontaliers permettant de compenser la pénurie de certaines catégories de main-d'œuvre, mais surtout de la poursuite de l'effort de diversification industrielle entrepris par le gouvernement du Grand-Duché. »

« En outre, il est bien évident que l'évolution du produit intérieur dépend étroitement de celle des exportations (dont le montant est du même ordre de grandeur que le P.I.B.) et par conséquent, de la croissance des marchés traditionnels ou nouveaux de ce pays. »

« Pour les utilisations finales intérieures, l'évolution 1960-1965 a été marquée par les niveaux relativement élevés atteints par la formation de capital

fixe. Le plafonnement de ce poste en pourcentage du produit intérieur devrait s'accompagner d'une modification de sa répartition interne au profit des investissements publics — cette modification étant facilitée en partie par la saturation réalisée en matière de logement. Cependant l'effort de diversification des productions pourrait poser certains problèmes pour l'incitation aux investissements productifs et leur orientation optimale. »

J'en arrive aux problèmes-mêmes de la programmation. Certains m'ont reproché l'inaction en cette matière, ignorant tous les efforts faits entretemps pour préparer sa mise en œuvre. Je tiens à préciser ma ligne de conduite dans l'accomplissement de cette tâche d'envergure qui m'incombe en vertu du programme gouvernemental de coalition. Mes services l'ont attaquée énergiquement et sans propagande tapageuse vers le dehors.

Rejoignant les idées que j'ai eu l'honneur de développer lors des débats budgétaires de 1965, je me permettrai d'y ajouter quelques considérations qui s'articuleront autour de quatre principes :

- l'objectif et la nature d'une programmation souple;
- l'opportunité d'une procédure de mise en œuvre progressive;
- le contexte international;
- les facteurs de limitation.

L'Etat, à l'instar de l'entrepreneur avisé, doit programmer son action, à un moment où son rôle de stimulation et d'orientation n'est plus contesté et où un tiers des revenus de la population est distribué par ses soins. La programmation est compatible avec une économie de marché tout comme l'est la politique économique communautaire en voie d'élaboration sur la base du traité de Rome.

La programmation, même à un échelon plus élevé, tient compte du souci de cohérence et de rationalité:

- La programmation laisse intact :
- le libre jeu du marché;
- la liberté du producteur;
- la souveraineté du consommateur.

L'existence d'un ordre de marche, l'éclairage des mécanismes du marché et la formulation d'indications globales n'imposent pas de contrainte, mais facilitent la prise des options par les agents économiques.

Le but de la programmation est de favoriser une croissance équilibrée, la stabilité des prix et la progression satisfaisante des niveaux de vie.

D'ores et déjà, il existe chez nous de sérieuses amorces de programmation dans le sens indiqué. Les travaux en cours sur le budget économique éclairent la voie à suivre à court terme. Les considérations d'ordre économique et certaines prévisions figurant dans le tome 2 du budget s'en inspirent. La présentation économique des comptes pour 1966 est faite aussi par souci de clarté et de regroupement logique.

Dans l'arsenal des moyens d'ordre conjoncturel, qui reste à parfaire, les vues sur l'avenir ont joué

et continuent de jouer un rôle. Je me réfère aux réglementations concernant la vente à tempérament, les prix imposés et le refus de vente, les règles de concurrence, de même qu'aux initiatives qui ont relancé la commission des prix et mis en œuvre un conseil de la consommation.

La proposition à mes collègues du gouvernement de modifier la législation sur le droit d'établissement du 2 juin 1962, en faveur du commerce intégré, et la présentation prochaine aux instances législatives d'un projet de loi sur les pratiques commerciales restrictives vont dans le même sens, sauf qu'il y entre également un souci de rénovation structurelle.

Il est également tenu compte de vues à moyen terme dans la mise en application de cette autre loi du 2 juin 1962, la loi-cadre, et il devra en être ainsi, lorsqu'il s'agira de statuer sur le sort de cette loi de base dont les effets cesseront fin 1966. Toutes ces mesures législatives ont leur place dans la phase préliminaire de préparation de la programmation et sont conçues dans cet esprit. La programmation indicative à un stade plus avancé doit, en effet, permettre, suivant M. Marjolin, vice-président de la Commission de la C.E.E., d'appliquer une politique « conçue, décidée et appliquée dans un cadre assurant la cohésion de toutes les mesures prises et une collaboration de tous ceux dont les décisions infléchissent l'évolution économique ».

Au but déjà signalé, savoir : la croissance dans la stabilité, s'ajoutent le processus en vue de choisir les objectifs et la définition de règles d'action à manier en cours d'une période donnée.

La programmation, comprise de cette façon, soulève le problème de la procédure d'élaboration.

Que l'on s'inspire maintenant du système français d'une programmation active, à mi-chemin entre l'indication et l'impératif, ou alors du récent système belge, on n'échappera pas aux exigences d'une procédure quasi-classique qui concerne :

- la phase préparatoire, l'établissement d'esquisses et de projections générales;
- l'établissement de projections plus détaillées; le passage au programme sectorial;
- la phase des options politiques et techniques et des décisions.

J'ai déjà attiré votre attention sur les travaux préparatoires du groupe des experts indépendants et les premiers résultats des travaux prospectifs préparatoires. Je vous ai signalé toute l'importance que j'y attache. Mais le travail de nos fonctionnaires ne s'arrête pas là. Leur collaboration aux travaux du Comité de politique à moyen terme à la C.E.E. me paraît particulièrement précieuse, moins en raison de leur apport aux travaux, que plutôt en raison des enseignements généraux de ces travaux en ce qui concerne les grandes lignes de la politique économique que les Six entendent suivre. Ces travaux nous donnent accès non seulement aux prévisions établies par le Comité d'experts indépendants, mais aussi aux programmes généraux et aux plans qui pourront en découler, ainsi qu'aux études entreprises par les organes de la Commission Européenne dans des domaines spécifiques.

Les grandes lignes de la politique économique sont axées sur certaines orientations fondamentales qui visent une croissance optimale dans l'équilibre interne et externe, dans la perspective de l'intégration. Celle-ci présuppose pour les années 1965 à 1970 la fusion des Communautés, l'achèvement de l'union douanière, le marché commun agricole et la politique commerciale commune. Elle adopte et admet l'économie du marché et la libre concurrence en tant que principes d'organisation.

L'économie étant une matière vivante, il faudra tenir compte de l'évolution probable des principaux facteurs qui influencent la croissance et qui sont : d'une part, l'offre, influencée elle-même par l'emploi, c'est-à-dire la main-d'œuvre et la durée de travail, l'évolution de la productivité, la capacité de production; d'autre part la demande, considérée à la fois sous l'angle de vue de la consommation, des investissements privés et publics et la demande extérieure. L'intensité de l'offre, c'est-à-dire de la production interne, augmentée des importations, est de nature à influencer l'équilibre financier, l'équilibre des prix et l'équilibre externe.

Notre politique économique devant être une politique de croissance, d'expansion, il faut orienter et programmer en conséquence la politique en matière de concurrence et de concentration, la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, la politique des investissements sectoriaux et régionaux, la politique des investissements publics, la politique de recherche scientifique et technique. Les objectifs de la politique budgétaire devront sortir du cadre étiré de l'annualité pour se refléter en des programmes budgétaires pluriannuels.

Les problèmes fondamentaux de financement qui se posent à la politique économique à moyen terme ne doivent pas faire oublier la politique des revenus et la politique tendant à assurer l'équilibre entre l'épargne et le financement des investissements.

Vous constaterez avec moi, Madame, Messieurs, que la tâche des programmeurs n'est pas simple. Ils devront faire le point de la situation actuelle et tirer des conclusions pour l'avenir en se basant sur les chiffres et les enseignements du passé.

Les services de mes départements ministériels n'ont, comme vous le voyez, pas chômé et accompli déjà un travail préparatoire considérable. Le moment est maintenant venu, où les problèmes touchés devront préoccuper à la fois mes services et d'autres départements ministériels et faire l'objet d'échanges de vues entre les personnes compétentes, afin que le gouvernement puisse arriver à une vue cohérente et d'ensemble sur les problèmes qui se poseront les prochaines années. Le gouvernement devra, le moment venu, se prononcer sur des ordres de grandeur et sur des questions de priorités. Aussi, afin de faciliter les choses, ai-je envisagé la création d'une commission interministérielle qui serait chargée de dégager, à la lumière des expériences et des travaux de base de la C.E.E., les aspects essentiels et les plus urgents de la programmation au Grand-Duché de Luxembourg.

J'estime par ailleurs qu'une enceinte sera tout à fait indiquée pour y débattre de l'ensemble des pro-

blèmes : celle du futur Conseil Economique et Social qui, d'ores et déjà a été nommé « chambre de réflexion ».

Je pense qu'il est indiqué de saisir cet organisme, aussitôt installé et en état de fonctionner, d'un mémoire sur tous les aspects, afin d'être informé objectivement et complètement sur les possibilités et la portée d'une programmation qui nous convienne.

C'est à dessein que je ne propose pas pour le moment la création d'un bureau de programmation, car nous ne possédons encore ni l'expérience nécessaire, ni une vue suffisante pour prévoir l'installation définitive d'un bureau central. Les services de mon département et les agents de la future inspection des finances pourront former à l'heure actuelle le noyau central des études pilotes pour le travail de la commission interministérielle proposée et du futur Conseil Economique et Social.

Avant de terminer ce chapitre de la programmation, je voudrais, Madame, Messieurs, formuler une remarque essentielle qui concerne certains facteurs de limitation en ce qui concerne la situation du Grand-Duché.

Une caractéristique principale du système belge, inauguré fin 1959, a trait à l'intégration dans l'économie du Marché Commun. Cette caractéristique vaut à fortiori pour l'économie du Grand-Duché, imbriquée dans celle du partenaire de l'U.E.B.L. et appelée à s'intégrer dans celle du Marché Commun.

Il n'est pas besoin de relever plus particulièrement l'absence d'une balance de paiements propre au Grand-Duché, de même que l'inexistence de l'un ou l'autre instrument économique comme p. ex. la possibilité de manipuler un taux de réescompte.

Enfin, les dimensions du Grand-Duché font qu'il existe des limites à l'application de la théorie économique, phénomène qui s'explique du fait que la loi des grands nombres ne peut jouer la plupart du temps.

La faiblesse du multiplicateur a déjà été reconnue dans ces études. C'est dire en même temps que les mesures anticycliques sont sujettes à forte limitation.

Les problèmes de programmation m'intéressent depuis longtemps et fin 1962 j'ai eu la chance d'assister à un colloque international sur la programmation, organisé à Rome. A cette occasion le professeur Kervyn de Lettenhove a mis en évidence deux facteurs de limitation par rapport à la programmation belge et qui se dégagent tous les deux de la forte dépendance des échanges extérieurs.

Il s'agit de l'insuffisance de l'action nationale pour maintenir le niveau de la demande globale et de l'emploi en cas de récession et de la participation

des exportations pour quelque 37% dans le produit national brut belge.

Cette double constatation prend une signification accrue si l'on songe au fait que nous vivons des échanges et que le poids des exportations dans notre P.N.B. est de 80%. C'est ce qui explique que notre économie réagit encore beaucoup plus vivement et plus brutalement aux fluctuations de la conjoncture internationale, sur lesquelles nous n'avons évidemment aucune prise. Il s'y ajoute que devant l'envergure du phénomène nos possibilités d'actions compensatrices sont très faibles.

Par ailleurs, la progression de l'intégration fait que l'action autonome, eu égard aux multiples phénomènes d'interaction et à la solidarité qui se fait plus agissante dans un espace plus vaste, devient plus problématique.

Telles sont les données pour le Grand-Duché de Luxembourg. Les développements qui précèdent n'ont pas pour but de prêcher la résignation. Pour la clarté des choses, il faut tabler sur les données qui sont les nôtres.

En développant ces considérations j'ai voulu souligner nos efforts de collaborer, notre volonté d'apporter petit à petit les éléments d'une mosaïque d'ensemble et la chance dont nous devons profiter largement et qui consiste à pouvoir participer à l'entraînement qui se manifeste à partir de Bruxelles.

Mais l'action de l'Etat ne rencontre heureusement pas les mêmes obstacles dans tous les secteurs.

Signalons que l'article 46 du traité C.E.C.A., pour ce qui est de l'établissement de programmes prévisionnels, des capacités de production, des objectifs généraux, est assez proche de ce que le professeur Paul Reuter a qualifié de « planification souple ».

Il est vrai que les aléas de la conjoncture internationale confèrent une certaine modestie à notre contribution à l'action de la Haute Autorité. Il n'empêche que l'appareil communautaire mis en place, de même que la direction que prennent nos exportations sidérurgiques, facilitent notre tâche.

Il faut y ajouter que l'action du gouvernement dans les investissements et particulièrement dans ceux d'ordre immobilier représente un certain poids.

La programmation dans le secteur indiqué sera facilitée du fait que le multiplicateur est ici plus élevé et que la part de l'Etat dans le volume des dépenses est importante.

C'est ce qui m'a amené à proposer par — le biais du projet de loi remanié sur l'inspection des finances — l'établissement de projets de programmation des investissements publics. Ce projet est en discussion au Conseil du Gouvernement et j'ai le ferme espoir de pouvoir le soumettre prochainement à la Chambre des députés.

La situation conjoncturelle et le problème des prix

Je crois qu'il est temps de revenir des envolées dans les hautes sphères de la prospection de l'avenir et de la programmation sur le terrain des réalités économiques du moment.

Brossons rapidement le tableau de la situation conjoncturelle afin de mieux situer le problème qui doit nous occuper, ou plutôt nous préoccuper le plus en ce moment, savoir la hausse des prix. Votre Com-

mission spéciale du Budget vous a soumis de larges extraits des rapports les plus récents sur l'évolution conjoncturelle mondiale et vous a invités à réfléchir sur les conclusions émises par des experts qualifiés de la C.E.E. et de l'O.C.D.E. J'en retiens dans l'ordre où ils sont cités les éléments suivants qui intéressent notre économie :

- 1) on assistera à une croissance plus lente — voire une stagnation — due à la détérioration du marché de l'acier;
- 2) l'évolution de la demande globale restera hésitante;
- 3) la demande extérieure ne donnera guère d'impulsions notables à la conjoncture;
- 4) les investissements des entreprises pourront encore marquer un important recul;
- 5) les dépenses de consommation privée enregistreront une nouvelle quoique faible expansion;
- 6) les salaires conventionnels continueront à augmenter en raison de la progression continue de l'indice du coût de la vie;
- 7) l'indice de la production industrielle marquera certaines tendances à l'affaiblissement;
- 8) l'évolution des prix à la consommation restera nettement orientée à la hausse.

Ce tableau n'est pas des plus réconfortants. Mais regardons au-delà des frontières.

En Belgique et en Allemagne les gouvernements se débattent dans des difficultés financières considérables. Les gouvernements issus des récentes élections sont affrontés à des problèmes qui ressemblent comme des frères jumeaux à ceux que nous avons connus l'an dernier.

Le premier ministre belge M. Harmel n'a-t-il pas affirmé que l'emballlement des dépenses publiques a dépassé en 1965 les rythmes prévus, le taux d'augmentation étant de 13,3% de 1964 à 1965, contre 7,5% les années précédentes.

Le train draconien de mesures fiscales qui vient d'être décidé en Belgique ne manquera pas d'avoir des répercussions considérables non seulement sur l'économie belge, mais également sur la nôtre.

En Allemagne, la croissance de la production industrielle, freinée par les tensions du marché du travail, n'a pas pu suivre le rythme accéléré de la consommation privée. Les perspectives pour 1966 ne font nullement prévoir un changement fondamental de la conjoncture d'ensemble, surtout en ce qui concerne le taux d'accroissement très élevé de la consommation privée.

Aux Pays-Bas on constate des tendances analogues. Dans ces trois pays la hausse des prix est plus forte que chez nous. Je n'y vois pas un motif de consolation, mais plutôt d'anxiété accrue. J'y reviendrai.

Ce n'est que du côté de la France que vient un ton plus optimiste. On y prétend avoir atteint une stabilisation. Mais il n'y a qu'à traverser la frontière pour se rendre compte du niveau atteint en France par les prix. Il suffit de constater l'importance des achats que font chez nous les frontaliers pour se rendre compte que cette stabilisation relative s'est

réalisée à un niveau général plus élevé que celui que nous connaissons en ce moment.

C'est de France que nous vient d'ailleurs un autre motif d'incertitude, qui se répercute sur l'ensemble du Marché Commun et qui nous cause d'autres incertitudes en relation avec l'évolution économique européenne. Mais il sortirait du cadre de mon exposé budgétaire de m'étendre davantage sur cet aspect du problème. Il n'en reste pas moins que le rythme des décisions communautaires influence très largement nos crédits budgétaires pour l'agriculture, les crédits pour les subventions dites structurelles et en conséquence le coût de la vie.

Le moment est venu de reparler du problème des prix. L'honorable M. Useldinger a, il y a deux semaines, annoncé une interpellation à ce sujet. Il a eu raison en ce sens qu'il paraît nécessaire de se pencher à nouveau sur ce grave problème. Si son interpellation n'a pas été acceptée à ce moment c'était à cause de la proximité des débats budgétaires. L'économie du projet de budget en discussion est, en effet, très largement tributaire de la situation conjoncturelle actuelle, que domine à nouveau la hausse des prix, la menace recrudescence d'inflation.

Je rappelle qu'en date du 1^{er} novembre 1964 l'indice des prix s'élevait à 142,69 points, la moyenne semestrielle étant de 142,45; le 1^{er} novembre 1965 il s'est élevé à 147,60 points, la moyenne semestrielle étant à la même date de 147,30 points. En un an, l'indice moyen du coût de la vie a donc augmenté de 4,85 points, soit de 3,4%.

Mais entretemps nous avons supprimé 9 francs de subvention par kg de beurre et 2 francs de subvention par kg de viande de bœuf. Le relèvement du taux de la taxe d'importation de 1% et de celui des taxes sur le chiffre d'affaires de 1,25% a influencé entre autres les prix des textiles, des chaussures et de certains articles d'épicerie.

Ces deux causes de hausse des prix à elles seules interviennent dans l'augmentation de l'indice pour 1,50 point. Sans elles l'indice ne serait donc monté que de 3,35 points, soit de 2,3%.

A aucun moment des deux dernières années de gestion de l'ancien gouvernement un taux d'augmentation annuelle aussi faible n'a été atteint. En plus de cela il faut se rappeler qu'au début de 1964 certaines subventions, qui auraient dû être diminuées en vertu des engagements envers le Marché Commun ont au contraire été majorées pour freiner la hausse indicielle.

La moyenne semestrielle a dépassé 145 points le 1^{er} juillet 1965 et a déclenché une tranche indiciaire. Lors des débats budgétaires en mars j'avais prévu ce développement et j'ai exprimé l'espoir de réussir à maintenir ce niveau jusqu'au début de l'année 1966. J'ai pu respecter cette dernière prévision à un mois près. Ce 1^{er} décembre, après la suppression de subventions sur la distribution de lait et une augmentation de la marge bénéficiaire des distributeurs, la moyenne semestrielle dépassera le stade de 147,5 points et mettra l'échelle mobile en mouvement.

J'aurais pu différer cette mesure d'un mois et attendre les enquêtes du début de ce mois pour cons-

tater si oui ou non l'indice allait basculer d'une tranche. J'ai préféré prendre la mesure immédiatement car la rémunération du travail des distributeurs laitiers n'atteignait plus qu'une fraction du salaire minimum. En plus j'ai pensé que tous ceux qui reçoivent une rente, un salaire, un traitement, me sauraient gré de pouvoir compter sur la tranche à échoir avant les grandes dépenses de fin d'année.

Si pendant la première moitié de l'année on pouvait croire à un certain tassement du mouvement haussier, il est certain qu'en ce moment il y a manifestement une nouvelle poussée des prix.

Quels sont donc, en dehors de la suppression des subsides, les raisons essentielles du mouvement ascendant des prix ?

Dans tous les pays voisins et associés la haute conjoncture favorise la hausse des coûts; la rareté de la main-d'œuvre encourage les augmentations conventionnelles des salaires et l'expansion de la demande limite les effets de la concurrence. Nous subissons les mêmes influences sur notre marché et nous ne pouvons pas nous abstenir d'acheter à l'étranger des produits qui sont en hausse. Ainsi, pendant la période annuelle sous revue, le sucre, l'huile de table, la viande de veau, le charbon et la margarine ont subi des hausses sensibles dans leurs pays d'origine et ont influencé notre indice.

L'évolution des coûts nous a amené à revoir le prix des journaux, de la bière, du vin et de certaines boissons non alcooliques, du costume sur mesure, du yaourt, du ciment et les prix d'entrée des cinémas.

La plupart de ces hausses ont eu une incidence sur l'indice des prix et sur les salaires. Des tranches indiciaires des salaires et des traitements sont échues : le 1^{er} décembre 1964, le 1^{er} juillet 1965 et le 1^{er} décembre 1965.

L'évolution des prix au Luxembourg suit le trend général de la plupart des pays européens. Mais je me flatte de préciser que notre situation est encore plus favorable que celle de nos voisins et partenaires. Ainsi, pendant la période considérée, où notre indice a augmenté de 3,4%, celui de la Belgique et celui de l'Allemagne ont augmenté de 4% et celui des Pays-Bas de 5%.

Si nous poussons la comparaison plus loin, sur la base des publications des Communautés Européennes, les indices ont augmenté depuis 1958 :

- de 13% au Luxembourg
- de 16% en Belgique
- de 18% en Allemagne
- de 22% au Royaume Uni
- de 26% aux Pays-Bas
- de 30% en Italie
- de 32% en France.

Notre situation est donc depuis des années privilégiée. Elle est due au maintien à un niveau élevé et même partiellement à une augmentation progressive des subsides à la consommation jusqu'au début de 1964. Comme j'ai eu l'honneur de vous l'exposer en mai dernier nous sommes malheureusement obligés de les supprimer progressivement. Ainsi, en avril prochain, une nouvelle tranche de 3 francs sera résor-

bée sur le beurre. Pour le pain, nous devons avoir résorbé 2,50 francs de subside par kg avant le 1^{er} juillet 1967 dont une partie en 1966. C'est d'autant plus difficile que les boulangers font valoir de nouvelles augmentations du coût de production. Dans le secteur bovin le taux maximum de subside atteint encore 15 francs le kg.

Les solutions ne seront certes pas faciles, mais nous tâcherons de suivre un plan et d'appliquer les solutions aux moments où elles feront le moins de mal.

Il me semble important, Madame, Messieurs, de souligner une fois de plus que les principes et déclarations programmatiques développés devant la Table Ronde et par après à la Chambre des députés en date du 3 novembre 1964 gardent toute leur valeur.

En exécution de ce programme j'ai déjà fait modifier la législation sur les ventes à tempérament (règlement grand-ducal du 14. 4. 1965); j'ai réussi, après beaucoup de peines, à renforcer le personnel de l'Office des Prix d'une unité et celui des agents de contrôle de 2 unités; j'ai fait élaborer un règlement sur les prix imposés qui a été avisé par nos chambres professionnelles, par nos partenaires du Benelux et par le Conseil d'Etat, afin de pouvoir être promulgué incessamment; je viens de créer un Conseil des consommateurs; j'ai fait procéder à un relevé des marges bénéficiaires dans le secteur des textiles et des chaussures en vue de faire discuter le niveau des marges à la Commission des Prix; d'autres relevés vont suivre; j'ai chargé un expert privé d'examiner la situation des frais et des marges dans le commerce de détail en matières textiles; j'ai renouvelé la composition de la Commission des Prix et j'y ai adjoint un représentant de l'Union des consommateurs; j'ai invité les conseils communaux à créer des commissions locales des prix et mon invitation a été suivie de la création de commissions à Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Dudelange, Kayl et Steinfort; j'ai pris, il y a près d'un an, une initiative pour l'élaboration d'un avant-projet concernant une révision partielle de la loi d'établissement du 2 juin 1962 afin de promouvoir la concurrence dans le commerce de détail; finalement j'ai fait établir un projet de réglementation pour éviter les abus en matière de cartel et de concentration.

Je dois cependant avouer que je suis quelque peu désolé de rencontrer tant de difficultés pour une mise en œuvre rapide et énergique de toutes ces mesures. Les rouages administratifs sont enrayés dans notre appareil gouvernemental. La procédure législative est trop compliquée et beaucoup trop lente.

A la suite de mes premières interventions, j'ai cru déceler un relâchement des tensions inflationnistes et — ce qui me semble plus important — également un relâchement des ressorts psychologiques qui entraînent un processus cumulatif de hausses de prix.

Si le climat psychologique est effectivement meilleur que l'année passée, et si la psychose à la hausse de prix qui sévissait alors a été effectivement brisée, l'évolution récente intervenue dans certains coûts et éléments des prix de production et de vente nous incite à rester plus vigilants que jamais et à replacer

la politique des prix au centre de nos préoccupations. La politique de prix se révèle décidément comme un travail de Sisyphe.

En dépit de ce que d'aucuns peuvent penser, je considère le rôle de l'Office des Prix comme capital pour agir dans certains cas sur le niveau des prix.

Certains gens sont peut-être encore portés à raisonner dans le schéma de l'économie du marché, à concurrence pure et parfaite où, par le jeu des offres et demandes atomistiques, les prix se fixent à un niveau idéal pour le grand profit des consommateurs et de la collectivité; l'économie fonctionnant ainsi à son maximum d'efficacité, toute interférence étatique en matière de prix serait inefficace et même nuisible.

Une analyse sommaire des réalités révèle que trop souvent les prix ne se forment pas par l'affrontement et la concurrence d'un grand nombre de vendeurs, mais qu'ils sont imposés par des détenteurs régionaux de monopoles, qu'ils se situent à l'intérieur de notre territoire national ou à l'extérieur. Trop souvent le comportement coordonné d'un groupe de vendeurs ou de producteurs, fédérés ou non, aboutit à de véritables ententes de prix. Souvent les détracteurs de notre politique de prix s'inspirent ou sont inspirés par ceux qui veulent restreindre la concurrence et pratiquer le cloisonnement. A voir leurs attaches, on devine où se situent les ententes et les pratiques de prix abusives.

Etant donné ces conditions, je vous demande qui pourrait encore contester sérieusement le rôle de contrôle, de surveillance et, le cas échéant, de fixation de prix par l'Office des Prix? Son rôle d'arbitrage en cas d'affrontement bilatéral? Son rôle d'agent d'exécution des réglementations décidées par la C.E.E.? Son rôle de quasi-juridiction de première instance en cas de dépassement du prix normal, de prix maxima et de non-affichage des prix?

La Mise sous Eau de la Darse du Port Fluvial de Mertert

Le 3 décembre 1965 a eu lieu à Mertert une cérémonie au cours de laquelle la darse du port fluvial de Mertert a été mise sous eau par Monsieur Albert Bousser, Ministre des Travaux Publics et des Transports, en présence de nombreuses personnalités et des membres du conseil d'administration de la Société du Port Fluvial de Mertert.

Cette cérémonie marque une phase importante dans l'achèvement des travaux de construction du port, où les bateaux pourront mouiller dès le mois de février 1966. A cette époque là, il restera encore de nombreux travaux secondaires à achever qui dureront encore quelques mois, de sorte que l'exploitation intégrale et définitive du port ainsi que l'inauguration

Je suis parfaitement conscient que l'action sur le niveau de prix ne peut pas se limiter simplement à un blocage aveugle et uniforme.

L'action sur le niveau de prix que je considère comme indispensable, doit être complétée par l'action sur les facteurs déterminants des prix, par l'action sur l'offre et la demande. La politique de prix proprement dite rejoint ici la politique économique générale.

Il s'agit d'étendre l'offre, de lui donner la souplesse d'adaptation et l'élasticité nécessaires et de favoriser notamment les investissements productifs dans la politique d'expansion.

Je suis également d'avis qu'au moins dans une certaine mesure, la rigidité des prix peut être brisée dans l'intérêt national par l'interdiction des prix imposés. J'espère que le règlement grand-ducal qui va être promulgué portera ses fruits.

Je me rends parfaitement compte des limites qui nous sont posées pour agir sur la demande globale par une action consciente sur la masse monétaire, encore que des possibilités d'action inexplorées restent posées pour agir sur la masse monétaire scripturale par une direction plus consciente de notre politique de crédit.

Et toujours à propos de la demande, je voudrais profiter de l'occasion pour souligner à nouveau l'importance que j'attache à l'éclairage du marché et à l'information des consommateurs. L'Union des consommateurs et le Conseil des consommateurs, qui vient d'être institutionnalisé, auront un rôle important à jouer. J'espère que ce nouvel organisme constituera un lien d'information réciproque et bénéfique, tant pour l'Office des Prix que pour les consommateurs.

Je limiterai là mon exposé sur la politique des prix, estimant avoir rencontré tous les aspects économiques qui peuvent être mis de près ou de loin en relation avec la politique budgétaire.

officielle de celui-ci pourront avoir lieu à la fin de l'année 1966.

C'est Monsieur Pierre Hamer, Président de la Société du Port Fluvial de Mertert, qui souhaite la bienvenue aux invités d'honneur et qui prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Monsieur le Ministre,

Messieurs et chers collègues,

Il y a 21 mois, le 13 février 1963, le coup de bêche symbolique marquant le début des travaux du port de Mertert fut donné. Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, vous avez bien voulu accepter d'être des nôtres pour assister à la mise sous eau de la darse, étape assez importante dans l'achèvement de notre

grande œuvre entreprise et exécutée dans le calme, pour être marquée par une petite cérémonie intime au sein de notre société. Au nom du Conseil d'Administration de la Société du Port Fluvial de Mertert, je vous en remercie bien sincèrement.

Il n'aurait donc fallu que près de 2 années pour mener à bien un ouvrage d'une envergure peu usuelle au Luxembourg et ce malgré de nombreuses difficultés techniques imprévisibles, dues principalement à la nature du terrain et aux conditions géologiques difficiles et variées y rencontrées.

Pour pouvoir réaliser l'ouvrage il a fallu déplacer jusqu'à ce jour 1.100.000 m³ de terres de toute nature et 850.000 m³ de roches.

L'ancienne route nationale N° 1 a dû être déplacée et reconstruite sur 3,5 km.

Il a fallu dévier la Syr et creuser un nouveau lit sur 800 m environ.

Quatre nouveaux ponts ont dû être construits.

Tant les berges de la Moselle que celles de la Syr ont dû être consolidées par 43.600 m² d'enrochements.

La darse d'une longueur de 800 m, d'une largeur de 80 m et d'un tirant d'eau allant de 3,48 m à 4,93 m est précédée d'un bassin circulaire d'un diamètre de 120 m permettant aux bateaux de virer lors de leur entrée ou sortie. A l'entrée du port un autre bassin servant de piège à gravier a été aménagé.

Le mur de quai d'une longueur de 1.600 m et d'une hauteur de 11,05 m, repose sur 467 pieux à la compression, 466 pieux à la traction, 180 tirants à traction et sur un mur de palplanches de 13.041 m², représentant un tonnage d'environ 1.700 tonnes d'acier.

Pour le mur en palplanches, une hauteur moyenne de 4 à 5 m avait été prévue, mais les conditions géologiques difficiles ont exigé le battage à certains endroits jusqu'à des profondeurs de 9 à 10 m.

18.530 m³ de béton ont été coulés pour les murs de quai.

La gare portuaire a nécessité la pose d'environ 8.200 m de voies ferrées. Un nouveau poste d'aiguillage a été construit et les travaux de l'installation de signalisation ferroviaire y sont en cours.

Les fondations des voies de grue sont aussi en cours d'exécution.

Ces fondations, les ponts et divers autres travaux déjà terminés en grande partie ont demandé 7.000 m³ de béton.

Environ 5.828 t d'aciers divers fournis par la sidérurgie luxembourgeoise ont été employés.

Chaque quai sera équipé d'une voie de grue et de deux voies ferrées.

Les routes d'exploitation du port auront une longueur de 4 km, dont un km est achevé actuellement.

Les aires de stockage couvriront une superficie de 72.000 m².

Pour garantir les installations portuaires et les aires de stockage contre tout risque d'inondation, le niveau supérieur des murs de quai devait être prévu au-delà de la cote des plus hautes eaux connues à ce jour. Pour atteindre ce niveau il a fallu des remblais importants et coûteux. Ceci explique également la hauteur impressionnante des murs de quai.

Il serait trop long et trop fastidieux d'entrer dans tous les détails de la construction, mais les chiffres cités donnent un aperçu suffisant sur l'importance de l'ouvrage.

Comme je viens de le dire, les difficultés et les imprévus n'ont pas manqué. Pour les résoudre il a fallu des études approfondies mais rapides, car il fallait à tout moment maintenir l'avancement continu des travaux. Ces imprévus, dus presque essentiellement à la géologie, dont les conditions changeaient souvent entièrement sur des distances de quelques mètres, ne sont pas restés sans incidence financière.

D'autre part, la hausse des salaires et des matériaux a exigé et exige des débours supplémentaires importants.

Tenant compte de tous ces éléments nous estimons le coût de la réalisation de l'ouvrage finalement à 550.000.000 de francs, soit 22% de plus qu'initialement prévu. Ce supplément n'a rien d'exagéré, si nous voulons bien prendre en considération que les prix de l'industrie du bâtiment ont enregistré les dernières années une hausse allant jusqu'à 30%.

Malgré le temps exécrable de cette année qui a été loin de favoriser l'avancement des travaux, le timing prévu sera maintenu dans ses grandes lignes. Fin janvier 1966, comme prévu, les premiers bateaux pourront entrer dans la darse.

Deux sous-concessionnaires se sont engagés pour l'exploitation des deux quais du port, ce que nous estimons amplement suffisant pour le début.

La Portlux et la Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert (« Manulux ») monteront leurs grues et leurs hangars de stockage dès janvier et rien ne s'opposera plus au démarrage des opérations de transbordement dès février 1966.

A cette époque il restera encore beaucoup de travaux secondaires à achever qui prendront encore quelques mois, de sorte que l'exploitation intégrale et définitive du port ainsi que l'inauguration officielle de celui-ci pourront avoir lieu à la fin de 1966. »

Le Nouveau Port Luxembourgeois de Merttert sur la Moselle

par Ferd. Kinnen,

Sous-Directeur des Ponts et Chaussées du Grand-Duché de Luxembourg

I. — Historique

Le Grand-Duché de Luxembourg a été jusqu'ici le seul pays de l'Europe de l'Ouest dépourvu de toute liaison par voie d'eau avec les mers. Tous les pays environnants comme la France, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et l'Italie, pour ne citer que ceux de la Communauté économique européenne, ont leurs réseaux de voies navigables qui leur permettent de profiter d'un moyen de transport très économique et de communiquer directement avec les ports maritimes. Même la Suisse, située au centre de l'Europe, est reliée par le Rhin au réseau de navigation européen.

Cette situation a été à maintes reprises à l'origine de projets cherchant à créer une voie d'eau navigable pour nous mettre en communication avec celles des pays environnants. C'est dans ce but d'ailleurs que la Moselle avait été classée, depuis longtemps déjà, comme rivière navigable et flottable et était sujette à la législation y afférente. Elle ne permettait toutefois de naviguer qu'à des embarcations légères et cela seulement pendant les périodes où le niveau d'eau la rendait praticable. Afin de garantir le plus longtemps possible ce niveau d'eau, des mesures de régularisation avaient même été prises, sans toutefois permettre une navigation régulière. Ce fut dans ce but que le barrage de Coblenze avait été construit quelques années avant la dernière guerre. Un autre projet, qui avait vu un début d'exécution au XIX^e siècle, prévoyait une liaison de notre territoire au bassin de la Meuse à l'aide d'un canal traversant notre pays du nord au sud.

C'est dire que l'intérêt ne faisait jamais défaut, mais des raisons d'ordre financier ou politique vinrent à l'encontre de toute réalisation.

Après la dernière guerre mondiale, le problème de la canalisation de la Moselle revenait à l'ordre du jour des débats entre les trois nations directement intéressées : la France, l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg. Le résultat de ces pourparlers fut concrétisé dans la convention franco-germano-luxembourgeoise du 27 octobre 1956 sur la canalisation de la Moselle. Les techniciens des trois pays en cause, qui attendaient avec impatience ce signal de départ leur permettant de démarrer avec les travaux, se mirent à l'œuvre sans tarder et à la date du 26 mai 1964, c'est-à-dire sept ans et demi après la signature de la convention, le premier voyage

officiel pouvait avoir lieu en présence des chefs d'Etat des trois pays signataires.

Le Grand-Duché de Luxembourg avait enfin une liaison avec la mer par voie d'eau.

II. — Projets

Dès la signature de la convention sur la canalisation de la Moselle, le Gouvernement luxembourgeois, conscient des avantages que pouvait apporter cette canalisation aux industries du pays et à leur développement futur, avait chargé l'administration des Ponts et Chaussées de l'élaboration d'un avant-projet pour la construction d'un port. En même temps, différentes commissions, représentant toutes les instances intéressées du pays, furent mises sur pied, afin de déterminer les possibilités de réalisation et l'importance des installations à créer en fonction du trafic prévisible. Ce trafic pouvait être évalué à cette époque à un total de 2,5 millions de tonnes, pour la descente et la remonte. Cette estimation prenait en considération tout le transport utile pour le pays et pouvant passer par voie d'eau. Un avant-projet permettant un transbordement de cette importance pouvait donc être dressé. Il prévoyait deux darses parallèles en dehors du lit de la Moselle avec possibilité de construire une troisième darse, au cas où l'importance du trafic l'exigerait. Le projet comprenait en outre un quai le long de la Moselle pour le transbordement de produits pétroliers. Les longueurs des murs de quai des deux darses étaient de $2 \times 1.150 + 2 \times 200 = 2.700$ m et le bassin prévu en cas d'extension avait $2 \times 500 = 1000$ m de quai.

Comme l'expérience des autres ports nous enseignait qu'il serait vain de s'attendre, dès l'ouverture du port, au maximum du tonnage de tous les produits susceptibles de pouvoir être transportés par bateau, mais qu'une période pouvant s'étendre sur 10 ans et au-delà pourrait s'écouler avant que ce maximum fût atteint, il fut décidé de construire le port en plusieurs étapes successives. Cette manière de procéder était sans doute la plus rationnelle et la plus économique tout en nécessitant un capital de construction moins important. C'est donc sur une seule darse de 800 m de longueur que portait le premier projet définitif. Ce projet devait évidemment rendre possible toutes les extensions éventuelles décrites ci-dessus.

C'est sur la base de ces données que le bureau d'études F. H. Kocks K.G., de Coblenz, fut chargé en décembre 1959 d'élaborer le projet définitif du port de Mertert.

En même temps, le Gouvernement luxembourgeois préparait un projet de loi à soumettre au vote de la Chambre des Députés et autorisant la construction de ce port. Cette loi fut votée le 27 juin 1963 et stipule expressément que la réalisation est à faire en plusieurs étapes dont la première aura à réserver toutes possibilités d'extension suivant les besoins. Elle décida en outre que la construction et l'exploitation se feraient par une société de droit privé qui financerait les travaux à l'aide d'emprunts. Ces derniers seraient garantis et remboursés par l'Etat luxembourgeois.

III. — Situation du port

Sur le tronçon où la Moselle longe notre territoire, elle s'est creusée son lit partiellement dans une formation calcaire et partiellement dans des formations marneuses. Sur le tronçon où le lit est creusé dans les calcaires, la hauteur des rochers bordant la rivière va jusqu'à une centaine de mètres et la largeur de la vallée est assez réduite. Les flancs de coteau, plantés de vignobles, sont constitués le plus souvent d'éboulis de pente et de dépôts fluviaux. Deux glissements de terre vers la Moselle, dont un sur la rive allemande et l'autre sur le territoire luxembourgeois, se sont produits en décembre 1964 sur des versants constitués par des sous-sols marneux.

Bien que le paysage soit très pittoresque du point de vue touristique, il se prête mal à la construction d'un port avec toutes ses installations complémentaires. Le seul endroit où cette construction n'aurait pas trouvé de difficulté est malheureusement dépourvu de toute liaison au réseau de chemin de fer. Or notre port, qui servira pour une grande part au transbordement de produits laminés provenant de nos usines sidérurgiques, est inconcevable sans chemin de fer, même si les raccordements routiers sont excellents.

Le choix du terrain était donc réduit à un seul endroit qui est situé entre les localités de Mertert et de Grevenmacher.

Cet emplacement rend possible une liaison au grand réseau ferroviaire, puisqu'il longe la ligne de Luxembourg à Trèves et se trouve à 3 km à peine de la gare frontière de Wasserbillig. Le terrain disponible entre la Moselle et la route existante étant trop restreint pour les installations portuaires, un déplacement de cette route était inévitable.

Le projet de construction du port devait donc prévoir à la fois la construction de la darse, celle de la voie de raccordement à la gare de Wasserbillig et celle d'une route nouvelle longeant le port. En outre, les installations ferroviaires dans l'enceinte du port devaient rendre possible l'arrivée et le départ de trains complets, ainsi que l'équipement nécessaire pour la mise à disposition des wagons sur les quais. Le terrain n'ayant qu'une profondeur relativement limitée, il ne restait que la possibilité, d'étirer toutes les constructions en longueur, ce qui fait que le port

s'étendra de Mertert jusqu'à Grevenmacher, c'est-à-dire sur une longueur totale de 3,3 km.

En dehors de sujétions désavantageuses du point de vue financier, l'expropriation des terrains, qui sont loin d'être abondants dans cette région, n'a évidemment été ni facile à réaliser, ni bon marché. Il faut relever finalement que le terrain était traversé par une rivière qui devait être déplacée sur une longueur de 800 m.

Le terrain actuellement à la disposition de la Société du Port a une superficie totale de 60 ha et permet la construction de la grande darse de 800 m de longueur avec possibilité d'extension par la réalisation ultérieure d'une seconde darse, d'un quai longeant la Moselle pour transbordement de produits en vrac et d'un autre quai pour produits pétroliers. Tous ces quais pourront être reliés au chemin de fer. Ils seront en outre tous accessibles aux camions, le réseau routier intérieur étant relié au réseau des grandes routes par un accès passant au-dessus du chemin de fer.

IV. — Adjudication des travaux

Comme il a été dit plus haut, le vote de la loi autorisant la construction du port a eu lieu en juin 1963. En prévision de ce vote, le dossier d'adjudication avait été préparé au courant de l'année 1962. Comme la procédure législative est sujette à certains délais, qui peuvent même être parfois relativement longs, le Gouvernement avait, en accord avec tous les associés de la nouvelle société, autorisé la mise en adjudication en été 1962. A cette époque, en effet, on connaissait déjà la date approximative de l'ouverture de la Moselle à la navigation et un retard trop important de l'ouverture du port sur cette date aurait été injustifiable. Le bordereau prévoyait comme travaux les plus importants le déplacement de 2 millions de m³ de terres dont 530.000 m³ de roche, le battage de 10.000 m² de palplanches, le bétonnage de 1.600 m de murs de quai fondés sur poutrelles, la construction de 3,5 km de routes nationales et de 5,0 km de routes intérieures avec deux ponts routiers et un pont de chemin de fer ainsi que le déplacement de la rivière sur une longueur de 800 m.

Les forages de reconnaissance avaient été réalisés sous la direction du service géologique de l'administration des Ponts et Chaussées. Les résultats en étaient joints au dossier de soumission et les échantillons prélevés de ces forages étaient à la disposition des concurrents.

Après l'ouverture des soumissions qui eut lieu à la date du 1^{er} octobre 1962, les travaux confiés à plusieurs entrepreneurs groupés en association momentanée et comprenant les firmes suivantes : Compagnie Industrielle de Travaux (CITRA), Paris ; Entreprise Léon Ballot, Paris ; Camille Diederich-Colas, Luxembourg ; Entreprise A. et E. Frank, Luxembourg ; Entreprise Luxembourgeoise de Travaux Publics et Privés (E.L.T.P.P.), Luxembourg ; P. et F. Giorgetti, Luxembourg, et Jean Moia, Esch-sur-Alzette.

Ce groupement, qui comprend deux grandes entreprises françaises et cinq des firmes luxembourgeoises

les plus importantes, donnait toutes les garanties pour que ce chantier d'envergure peu usuelle au Luxembourg puisse être mené à bonne fin et ceci dans un délai minimum. Ce délai avait été estimé à 24 mois et presque toutes les firmes ayant remis une offre — il y en avait 7 en tout — s'étaient engagées à le respecter.

V. — Construction

La situation du port n'était pas seulement difficile du point de vue de la configuration du terrain, mais également eu égard au niveau de l'eau de la Moselle. Il se trouve en effet à 13 km du prochain barrage naval, celui de Trèves, et à 4 km seulement du premier barrage amont qui est celui de Grevenmacher. Or, le tiers supérieur du bief de Trèves est sujet à des variations assez importantes du niveau d'eau, qui peut monter de la cote 130,43 en cas d'écoulement normal jusqu'à la cote 132,68 pour les plus hautes eaux navigables. A cette différence de niveau vient s'ajouter la profondeur de 3,50 m du bassin pour permettre un mouillage sans risque des bateaux qui entrent dans le port et qui sont du type rhénan de 1.500 t. En plus, pour garantir les installations portuaires et les aires de stockage contre tout risque d'inondation, le niveau supérieur des murs de quai devait être prévu au-delà de la cote des plus hautes eaux connues à l'époque, c'est-à-dire à la cote 138,0 m. Le fond du bassin se trouvant à la cote 126,95, la hauteur totale des murs de quai est donc de 11,05 m. A cette hauteur vient s'ajouter, sur une longueur de 200 m au milieu du bassin, une profondeur supplémentaire de 1,45 m. Cette zone devrait garantir un mouillage parfait des bateaux dans le port en cas d'abaissement complet des vannes du barrage de Trèves.

Le projet de mur de quai qui avait été mis en adjudication prévoyait un mur en béton armé dont la dalle de fondation s'appuyait d'un côté sur des palplanches métalliques et de l'autre côté sur des poutrelles à larges ailes faisant fonction de pieux à traction et à compression. Des essais de battage de palplanches et de poutrelles ainsi que des forages complémentaires réalisés avant le commencement des travaux ont prouvé toutefois que ce mode de fondation avait été basé sur des suppositions trop optimistes. En effet, le résultat des essais et surtout des forages a montré que le sous-sol rencontré était d'une qualité et d'une composition trop mauvaises pour le mode de fondation prévu.

La couche supérieure, dont l'épaisseur varie de 2 à 4 m, est constituée de limon et de sable limoneux. Les couches sous-jacentes sont successivement du gravier mélangé de limon argileux et des argiles feuilletées, altérées sur la partie supérieure. Les épaisseurs de ces couches sont également très variables, ce qui fait qu'en certains endroits les palplanches et pieux ont dû être descendus jusqu'à une profondeur de 11 m. En d'autres endroits les graviers étaient cimentés en conglomérats d'une dureté telle qui ni les palplanches, ni les pieux n'ont réussi à les traverser.

En présence de ces constatations, il a été décidé de recourir à un mode de fondation plus adapté à

ce sous-sol peu classique. Après un certain nombre d'essais, une fondation à deux systèmes différents a été retenue finalement. Les pieux à compression ont été réalisés en pieux Franki et les pieux à traction en pieux MV, les premiers ayant pu être descendus jusqu'à la formation géologique présentant la résistance nécessaire et les seconds se laissant mettre en place avec l'inclinaison voulue pour garantir une résistance optima à la traction.

Il est inutile de décrire le système des pieux Franki qui sont universellement connus. Le diamètre des pieux mis en œuvre est de 60 cm et ils sont inclinés de 18 degrés vers l'avant. Les pieux MV consistent en un assemblage par soudage de deux fers en U, munis à la partie inférieure, d'un sabot en acier spécial. Les dimensions du sabot sont plus grandes que le tige du pieu, ce qui fait que, lors du battage de ce dernier, il se crée un vide entre le pieu et le terrain traversé. Après battage jusqu'à la profondeur voulue, ce vide est rempli de béton par injection sous forte pression. Le béton enrobe le pieu en acier et le protège contre toute corrosion. En plus, par le fait qu'il est chassé sous pression contre les terrains traversés par le pieu, il y remplit tous les vides créés par le battage et permet en conséquence d'absorber un effort de frottement considérable. Les pieux MV ont été battus sous un angle de 45 degrés avec l'horizontale.

Il est évident que des pieux Franki à traction auraient permis de réaliser le même effet. En présence du sous-sol rencontré, il était parfois plus économique de faire emploi du système MV dont les pieux se laissent facilement mettre en place sous une inclinaison beaucoup plus forte.

Comme sur une certaine partie du bassin le sol de fondation renferme des bancs de conglomérat qui ne se laissent défoncer par aucun système de pieux battus, il a fallu, pour cette zone, avoir recours au forage. C'est le système Bauer qui a été retenu pour garantir la stabilité du mur de quai en ces endroits.

Une troisième variante dans le mode de fondation a dû être appliquée dans la partie sud-ouest du bassin où le conglomérat se trouve directement en dessous de la semelle de fondation et où cette couche a une épaisseur suffisante pour supporter tous les efforts de compression. Il suffit d'y mettre en place des tirants pour faire face aux efforts de traction. Ces tirants, qui ne peuvent être enfoncés que par forage, sont aussi des ancrages du système Bauer. Comme il n'était pas non plus possible d'enfoncer des palplanches dans ce conglomérat, l'entrepreneur a été obligé de créer d'abord une sorte de fente artificielle dans cette formation géologique en disloquant celle-ci à l'aide d'explosifs.

Le mur de quai aura donc trois systèmes différents de fondation, ce qui, évidemment, n'a facilité ni la tâche de l'entrepreneur ni celle des dirigeants responsables. Du point de vue de l'ingénieur, par contre, cette diversité de construction présente des aspects très intéressants.

Le quai proprement dit est une construction en béton armé d'une épaisseur de 40 cm à l'arête supérieure. Des contreforts, distants de 312,5 cm d'axe

en axe, transmettent les sollicitations aux pieux par l'intermédiaire de la semelle de fondation qui a une épaisseur de 65 cm. Dans le mur de quai, des escaliers espacés de 80 m permettent l'accès aux bateaux. Ces escaliers sont équipés en outre de prises d'eau et de courant électrique pour les besoins des équipages des bateaux.

A l'entrée de la darse, se trouve un bassin circulaire d'un diamètre de 120 m permettant aux bateaux de virer lors de l'entrée ou de la sortie. De plus, un autre bassin servant de piège à gravier a été aménagé à l'endroit où le port communique avec la Moselle. Ce bassin, dont l'emplacement exact et les dimensions ont été déterminés par des essais sur modèle réduit au laboratoire d'hydraulique du service de Navigation de Karlsruhe, a pour mission de permettre le dépôt de tous les matériaux solides charriés par le courant de la Moselle. Se trouvant en dehors de la voie d'accès au port, les travaux de dragage de des dépôts inévitables ne gêneront pas le passage des bateaux, permettant ainsi à ces derniers de naviguer toute l'année. Dans ce bassin se déverse également la rivière Syre déplacée qui, elle aussi, peut transporter des sables et graviers.

L'entrée du port est située à un endroit où la Moselle n'a qu'une largeur totale de 85 m en période d'étiage normal. Il sera donc difficile, sinon impossible, aux bateaux descendants de virer pour entrer dans le port. De même à la remonte, un remorqueur ou un pousseur avec deux unités doit laisser en attente un chaland devant l'entrée du port. A cet effet, un quai d'amarrage a été construit en aval du port. Les unités attendant l'entrée dans la darse pourront y être amarrées en dehors du chenal navigable, afin de ne pas gêner la navigation sur la Moselle. Ce quai d'attente, qui a une longueur de 200 m, est constitué de palplanches métalliques ancrées dans le rocher du lit de la Moselle. Il a été construit par l'entrepreneur Léonard Moll, de Munich, dont le matériel pour ce genre de travaux était sur place après avoir servi à d'autres chantiers de la canalisation de la Moselle. En attendant l'ouverture du port, ce quai sert depuis le 15 juillet de cette année au transbordement de marchandises de tous genres. On utilise à cet effet un portique mis en place provisoirement et qui sera installé plus tard sur les quais du port.

Les murs de quai sont longés de deux voies de chemin de fer, destinées à la desserte par wagons. Ces voies sont situées entre les rails de grue. La prise de courant électrique pour les grues se fait dans un canal bétonné sous terre. La chaussée servant au trafic par camions se trouve entre les voies de chemin de fer et l'aire de stockage. Elle a une largeur de 9,00 m. La place réservée pour le stockage à une profondeur de 50 m sur le quai nord et de 40 m en moyenne sur le quai sud. Le terrain disponible du côté nord étant encore plus large, il reste la possibilité d'y autoriser la création d'établissements industriels et même de construire, en cas de nécessité, une deuxième darse pour le trafic portuaire.

Tous les quais sont accessibles par chemin de fer et par la route. La desserte ferroviaire se fait à intervalles réguliers. En dehors de ces dessertes régulières, les intéressés peuvent faire déplacer les wagons

contre paiement des frais. Chaque mur de quai est équipé d'une bascule pour le pesage des wagons.

A sa tête amont, le bassin est en communication avec la Moselle par l'intermédiaire d'une conduite en béton pouvant être ouverte ou fermée par des vannes. Cette conduite permet de renouveler les eaux dans la darse. Les installations portuaires sont en outre complétées par des canalisations d'eau potable, d'égouts et des conduites électriques.

Un poste d'aiguillage électrique assurera la manœuvre des wagons. Les trains sont amenés au port par traction électrique, mais la desserte dans l'enceinte du port se fera par des locomotives Diesel.

L'administration du port sera installée dans un bâtiment situé à proximité de l'accès au réseau routier national et qui hébergera également le service des douanes ainsi qu'un service bancaire.

VI. — Exploitation du port

En conformité avec le texte de la loi du 27 juin 1963, l'exploitation ne se fera pas par la Société du Port, mais sera confiée à des sous-concessionnaires. A cet effet, la Société du Port mettra à la disposition des intéressés toute l'infrastructure décrite ci-dessus. Les conditions de location sont arrêtées par un cahier des charges et un contrat détermine les droits conventionnels. Les longueurs de quai, de 1600 m au total, sont divisées en lots de 100 m représentant la longueur nécessaire pour l'amarrage d'un bateau de 1.500 t. Les sous-concessionnaires peuvent réserver pour leurs besoins autant de lots de 100 m qu'ils jugent utile. Les redevances à payer pour la location d'une partie de quai sont proportionnelles à la longueur de quai ainsi qu'à la superficie utile de l'aire de stockage. L'infrastructure du port, qui est propriété de l'Etat, ne peut en effet être cédée à des tiers. Elle est mise à la disposition des sociétés de transbordement moyennant un bail à long terme permettant d'y construire les hangars avec tous les équipements nécessaires.

La Société du Port n'aura donc à sa charge nuls frais pour les installations de transbordement ou les constructions de hangars. Toutes ces dépenses incomberont aux sous-concessionnaires qui auront également à supporter tous les frais de fonctionnement. Ce système a été choisi dans l'intérêt d'une exploitation rationnelle du port. Il ne diffère d'ailleurs pas beaucoup de celui du port de Trèves où la société du port a confié l'exploitation, avec tous les frais d'équipement, à une seule entreprise de transbordement. Pour le port de Mertert, il a été jugé plus intéressant d'admettre plusieurs sociétés de transbordement, afin de garantir une activité rentable compte tenu de sa situation géographique entre les ports de Thionville et de Trèves qui ne sont distants respectivement que de 61 et 19 km. La Société du Port s'occupera toute fois de la direction générale et de l'entretien de l'infrastructure, obligations qu'elle remplira en maintenant sur place un bureau avec le personnel nécessaire à cet effet. Le trafic ferroviaire ainsi que l'entretien de toutes les installations intéressant ce trafic seront placés sous la surveillance du personnel de la Société des Chemins de fer luxem-

bourgeois. Puisque la majeure partie des marchandises passant par le port sera transportée par chemin de fer, les C.F.L. ont un intérêt primordial au bon fonctionnement de ce service. Les bénéfices qu'ils pourront en retirer dépendront donc largement de l'organisation du service ferroviaire.

Les matériaux chargés sur bateau au port de Mertert seront avant tout des produits laminés des usines sidérurgiques. Ils peuvent être estimés à l'heure actuelle à un minimum de 500 à 600.000 t par an. Au déchargement, il y aura des minerais, des charbons, du blé, des produits réfractaires et des produits pétroliers. Leur tonnage sera sans doute moins important. Toutefois, au cas où les tarifs appliqués favorisent le transport par bateau de coke et de minerai de fer, le tonnage au déchargement pourra augmenter considérablement. Une prévision du transport futur est aujourd'hui encore impossible, l'exemple d'autres ports ayant montré que bon nombre d'intéressés ne se manifestent qu'après la mise en service.

Dès à présent, deux sociétés ont décidé de s'installer au port de Mertert. La première, dénommée Portlux, est une société à capitaux germano-luxembourgeois, groupant des intéressés du Grand-Duché avec la Westfälische Transport A.G. de Dortmund. La seconde, à capitaux franco-luxembourgeois, est la Société luxembourgeoise de Manutention du port de Mertert (Manulux) qui réunit des intérêts luxembourgeois et des sociétés du groupe Rhin & Rhône de Strasbourg. Toutes les deux seront équipées de grues portiques et de hangars pour le stockage. Dans l'immédiat, elles occuperont chacune la moitié des deux murs de quai. D'autres sous-concessionnaires pourront ultérieurement s'implanter également au port de Mertert dans le cas où l'importance du trafic l'exigerait.

Les produits pétroliers ne pourront pas être transvasés à l'intérieur de la darse. A cet effet, un quai spécial sera aménagé le long de la berge de la Moselle. Il ne sera pas nécessaire de construire un mur de quai, puisqu'il suffit d'amarrer les bateaux-citernes le long de cette berge au cours des opérations de transvasement. Les produits pétroliers pourront être conduits directement dans des wagons-citernes ou dans des réservoirs à construire à cet usage dans l'enceinte du port. L'amarrage des bateaux ne pouvant toutefois se faire qu'en dehors du chenal navigable, il sera nécessaire de procéder à des travaux de dragage dans le lit de la Moselle.

VII. — Conclusions

Le port de Mertert sera mis en service, selon les prévisions, à la fin de l'année en cours. Sa réalisation a été d'une nécessité absolue pour permettre à l'économie luxembourgeoise une adaptation à la nouvelle situation créée par la canalisation de la Moselle. D'aucuns pourraient dire que, situé entre les ports de Thionville et de Trèves, il est superflu et contraire à l'idée d'une coopération économique européenne. Toutefois le port de Thionville sert presque exclusivement les intérêts des industries sidérurgiques du bassin lorrain et le port public y est rela-

tivement petit pour un hinterland de l'importance de cette région. Le port de Trèves, de son côté, est distant de plus de 70 km du centre des industries sidérurgiques luxembourgeoises et ne saurait donc servir utilement leurs intérêts. D'ailleurs, le fait que la Moselle disposera dans son cours supérieur de trois ports sur une distance de 80 km ne pourra qu'accroître son trafic et par là-même justifier sa canalisation, puisqu'il est normal que chaque port voit augmenter constamment le tonnage transbordé. Comme le trafic global passant le long du trajet luxembourgeois, d'après les résultats du premier semestre de 1965, atteindra vraisemblablement 4 millions de tonnes pour cette année et cela pour les seuls ports français qui se trouvent en amont, le trafic supplémentaire du port de Mertert, même s'il n'atteint que 2 millions de tonnes, aidera à faire pencher la balance pour la construction de la deuxième écluse. Puisqu'il est prévu de construire celle-ci dès que le trafic total aura atteint 10 millions de tonnes par an, on peut s'attendre à une telle réalisation dans un délai relativement court, ceci d'autant plus que le Gouvernement français poursuit à son compte la canalisation de la Moselle au-delà de Thionville, en passant par Metz jusqu'à Frouard et Neuves-Maisons.

Le port de Mertert présente un avantage supplémentaire pour la Moselle canalisée. Le texte de la convention franco-germano-luxembourgeoise prévoit la construction simultanée de certains ports de refuge pour la sécurité des bateaux en période de crues ou de gel prolongé. Pour son cours supérieur, la Moselle dispose d'un port de refuge officiel à Thionville et à Trèves. Comme les crues de la rivière sur cette partie de son cours sont parfois très brutales, les bateliers ne pourront que se féliciter de disposer d'une possibilité supplémentaire pour mettre leurs unités à l'abri. Le port de Mertert, quoique n'étant pas un port de refuge officiel, ne pourra en effet refuser l'entrée à un bateau en difficulté pour autant que la place disponible le permettra.

Quand, vers la fin de l'année 1965, le port de Mertert ouvrira sa darse, il ne rendra pas seulement service à l'industrie nationale et à l'économie européenne, mais il jouera en même temps un rôle du point de vue humanitaire. Il deviendra en effet le port d'attache de tous les bateliers luxembourgeois qui naviguent actuellement sur les canaux et rivières européens sans avoir eu l'occasion d'accoster leur pays d'origine. Ce sont les descendants des familles luxembourgeoises propriétaires de bateaux aux temps où la Moselle et la Sûre servaient la navigation à échelle réduite. Ils sont restés fidèles au métier de leurs ancêtres, quoique le régime des eaux des deux rivières ne leur permette que rarement de remonter en amont de Coblenze. Ils représentent toujours un nombre relativement élevé puisqu'ils sont une trentaine de propriétaires avec un parc d'une capacité totale de quelque 20.000 t.

Au-delà de son importance économique, le port de Mertert donnera à toutes ces familles la possibilité de rentrer plus souvent dans leur pays natal et par là-même de resserrer davantage les frontières de la communauté européenne.

L'Inauguration du Nouveau Bâtiment du Lycée Classique de Diekirch

Le 20 novembre 1965 a eu lieu l'inauguration du nouveau bâtiment du Lycée classique de Diekirch, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette séance académique on remarquait notamment les représentants du Corps diplomatique, Monsieur Joseph Bech, Président honoraire de la Chambre des Députés, Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, MM. Georges Wagner et Robert Schaffner, Vice-Présidents de la Chambre des Députés, entourés de nombreux parlementaires, plusieurs Conseillers d'Etat et Conseillers de Gouvernement, Monsieur Marcel Krier, Bourgmestre de Diekirch, entouré des membres du collège échevinal et du conseil communal, Monseigneur Jean Hengen, Vicaire général, représentant Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, les chefs des Administrations de

l'Etat, les représentants de la Force armée, de la Gendarmerie et de la Police, les directeurs des établissements d'enseignement secondaire du pays, le directeur et les membres du corps enseignant du Lycée classique de Diekirch ainsi que les autorités locales.

La cérémonie d'inauguration était encadrée d'un programme musical exécuté par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction du maître Louis de Froment.

L'allocution d'ouverture fut prononcée par Monsieur Ben Molitor, Directeur du Lycée classique de Diekirch, qui souhaita la bienvenue aux nombreux invités d'honneur et qui fit ensuite l'historique du Lycée classique.

Après la bénédiction du nouveau bâtiment par le vicaire général, Monseigneur Jean Hengen, le Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles, Monsieur Pierre Grégoire, prononça un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

Discours de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles

« Altesse Royale,
Monsieur le Ministre d'Etat honoraire,
Messieurs les Vice-Présidents de la Chambre des Députés,
Messieurs les Membres de la Chambre des Députés,
Monsieur le Vice-Président du Gouvernement et cher collègue,
Monsieur le Directeur et Messieurs les Professeurs,
Monsieur le Bourgmestre et Messieurs les Membres des Conseils échevinal et municipal,
Mesdames et Messieurs,
Chers élèves,

En réservant une place d'honneur à ceux que notre mémoire, aujourd'hui, nous présente comme les fondateurs avisés de cette école, les Jules Vannérus et Pierre Stehres qui, en 1830, par le plus incroyable des hasards, ont pu se rencontrer dans cette belle ville de Diekirch, l'un étant bourgmestre et l'autre pédagogue à la recherche d'un emploi, nous n'oublions pas le devoir qui exige que nous dépassions la sphère de la piété quasiment filiale pour nous souvenir de l'héritage spirituel qu'ils nous ont légué. Certes, il eût été passionnant de remonter aux origines, aussi humbles que pénibles, de cet établissement, de faire le récit captivant des tribulations que le premier directeur a connues et de s'arrêter un peu

aux démarches faites, il y a cent vingt-cinq ans, par le père de l'école, afin de sauver l'œuvre commune des habitants de Diekirch à l'encontre des velléités de fermeture chères à Hassenpflug.

Toutefois, en relevant l'esprit qui, de tout temps, a dominé les études dispensées en cet endroit, en faisant jaillir, pour ainsi dire, des murs usés et refaits de l'ancien bâtiment les lumières répandues pendant treize décennies et demie sur quelques dix mille élèves, pour en imbiber la nouvelle construction, dès son ouverture, je me crois au cœur même des raisons admirablement pertinentes de ceux qui hier, n'ont pas hésité de faire accéder la jeunesse étudiante au fond même de l'humain, tout en l'initiant au sens technique de la vie de tous les jours. N'était-ce pas là le grand but que poursuivait, chez nous, l'enseignement secondaire ? Faire accepter aux jeunes le monde tel qu'il est, les préparer à trouver une juste place dans l'univers qu'ils prétendaient connaître, après six ou sept années d'études, leur apprendre à savoir se réfugier, aux heures difficiles, dans la sagesse des anciens et leur enseigner l'art d'y retrouver l'équilibre intérieur, correspondant à la supériorité qu'ils affirmaient ou qu'ils affichaient ? Réaliser, à la lettre, le précepte de Platon : s'instruire, pour contempler; contempler, pour réfléchir; réfléchir, pour agir ?

L'action, la bonne action, à faire sur le plan matériel comme sur le plan moral, doit, évidemment, se

passer dans l'ordre des idées et des choses. Ceux qui ont à apprendre cette notion, puisqu'elle fait partie des matières à enseigner, sauront un jour que son exécution n'est possible qu'en fonction d'une liberté pleinement acquise et complètement comprise. Et bien que le principe de la liberté soit pour eux un agent naturel dans les aspirations qu'ils s'efforcent de traduire en actes, ils se rendront compte, très vite, que le problème de sa réalisation maxima se pose autrement pour leur génération que pour celle de leurs ancêtres. Car, s'ils n'ont plus à supporter la violence exercée par des ukases quelconques, ils se sentiront de plus en plus sous la férule d'une dictature anonyme qui, en s'imposant par le truchement de la civilisation technique, contribuera à la décadence de la liberté individuelle, — de cette liberté dont, déjà, on commence à se désintéresser.

Il est bien évident, me semble-t-il, que la technique a dépassé depuis longtemps le stade, où elle ne servait qu'à produire des marchandises et à jouer un rôle distributeur dans le domaine économique et social. Marquant, de nos jours, une tendance très nette à influencer même sur les méthodes de la formation — intérieure et extérieure — de l'individu, elle s'approprie incontestablement à nous imposer l'obligation de jeter les bases cybernétiques de l'enseignement, afin que, demain, les jeunes soient préparés à la domination de la puissance croissante qui les attend, à la maîtrise des désirs, sans cesse amplifiés par les inventions et les découvertes, qui les assaillent, au goût des richesses nouvelles que leur ambition presque illimitée entrevoit déjà, à l'incohérence de plus visible de la vie publique qui les menace, au bon usage des instruments incontrôlables de l'automatisme qui, d'eux, feront des serfs au lieu de les servir et à la connaissance approximative d'un monde plus vaste, plus complexe et plus énigmatique encore.

Me voici arrivé au carrefour des idées, où nos convictions n'engendreront plus la même décision, concernant la route à suivre. Car, d'aucuns se récrieront : „Halte-là ! Vous allez droit à la dévalorisation de la formation humaniste qui, dans le passé, a fait la force et la renommée de nos lycées; vous êtes en train de proclamer la déchéance de la sagesse, dont toute l'Europe a su faire et sa gloire et sa grandeur. Le but de vos réflexions est trop clair, pour que nous n'en soyons pas alarmés : vous préparez l'abolition progressive des études classiques ! A bas le latin !”

Avant de m'avancer, pour me prononcer à ce sujet, je me permettrai de faire entendre les voix qui, il y a cent vingt-cinq ans, il y a un siècle, très exactement, se sont élevées, à l'occasion d'une discussion publique, se rapportant au même problème. En 1840, alors que la disparition de l'école moyenne de Diekirch fut sur le point d'être décidée, le directeur Pierre Stehres, dans une allocution de fin d'année, se plut à dire :

„Indem wir heute, wo wir das neunte Jahr unserer Mittelschule beschließen, dem endlichen definitiven Loose derselben mit großer Spannung entgegensehen, fühle ich mich lebhaft aufgefordert, Ihre Aufmerksamkeit auf den Zweck und die Wichtigkeit

dergleichen Lehranstalten für unsere jetzigen Verhältnisse hinzulenken.

In unsern Tagen wird ein heftiger Streit geführt, ob die Unterrichtsweise in den öffentlichen Schulen nach der alten Methode fortgesetzt, oder gänzlich umgestaltet werden soll. Es treten feurige und ansehnliche Verfechter der alten Litteraturen auf : nach ihnen ist die Kenntniss des klassischen Altertums einzig und allein geeignet gründliches Wissen, ästhetischen Geschmack und philosophischen Sinn unter die Jugend zu verbreiten, und ihr Herz zu Großthaten und aufopferndem Patriotismus zu entflammen.

Andere verfluchen das Studium des Griechischen und Lateins, und bedauern die kostbare Zeit, die sie durch die Erlernung dieser zwei Sprachen verschwendet haben. — „Fort, rufen sie, mit dem abgenutzten Plunder, der für die dermaligen Verhältnisse verjährt ist, und zu keinem Zweige des bürgerlichen Lebens tüchtig macht.”

Allein, meine Herren, hier liegt wieder meines Erachtens wie gewöhnlich die Wahrheit in der goldenen Mitte.”

Un quart de siècle plus tard, en 1865, l'autre grand latiniste du pays, celui de l'Athénée de Luxembourg, l'abbé Muller, devant le représentant du Gouvernement, posa nettement la question :

„L'Enseignement de la langue latine tel qu'il est pratiqué à l'Athénée depuis 1838, répond-il aux exigences rationnelles de notre époque et aux intérêts bien entendus de notre pays ? ”

pour y répondre à sa manière :

„A cette époque nous avons formé à notre établissement de bons latinistes en prose et en vers et qui parlaient le français avec une fluidité et un aplomb, qui ont disparu depuis. Ce n'est pas l'idiôme allemand, c'est la langue française qui a ouvert en Belgique à six cents de nos élèves des carrières honorables et brillantes. Depuis que l'on enseigne le grec par l'allemand, et le latin par l'allemand ou le français au gré du professeur, depuis qu'on n'a plus que des grammaires allemandes et des exercices de traduction allemands, le français a perdu ses deux puissantes auxiliaires. On lui a retiré sa sève nourricière. Il a été atrophié.

Et le latin, a-t-il gagné de cette métamorphose ? Nos anciennes grammaires étaient plus sobres, plus pratiques. Elles ne contenaient de la lexicologie et de la syntaxe que le prodrome nécessaire à l'intelligence des autres. Celles d'aujourd'hui sont saturées de trop de pédantisme. La nomothésie est trop étendue, elle aspire à être trop méticuleusement complète. Elles surchargent la mémoire et découragent l'ardeur des élèves par une stérile et rebutante pasinomie, avant de les introduire dans la galerie amusante des auteurs. Ce n'est pas un manuel appris par cœur, c'est la voix du professeur, son talent, sa condescendance, son habileté qui doivent être la grammaire vivante de la classe. Analyser le texte latin par un mot à mot, délayer les pensées une à une, saisir leur symétrique enchaînement, puis en faire le français, en restant aussi fidèle que possible, surtout en poésie, à la taxonomie de l'original, couper les phrases, quand la

lucidité de la rédaction française l'exige, voilà un exercice qui cultive l'intelligence, qui forme le style français et qui donne aux élèves la joie de la difficulté vaincue."

Sans vouloir trop abonder, a priori, dans le sens indiqué par des pédagogues de marque, je n'hésite pas de reprendre la question, soulevée par d'anciens experts, de la méditer et de la porter devant le tribunal de l'histoire nationale contemporaine, afin que les juges, appelés à siéger dans les affaires culturelles, se prononcent conformément à leur compétence et à leur responsabilité :

„L'enseignement foncier du latin, avec ses thèmes, ses versions et ses chicanes grammaticales, est-il vraiment à ce point précieux qu'il serait injustifiable d'en priver une très grande partie de nos élèves ?"

Mais, d'abord : vouloir réduire le problème, qui nous préoccupe, aux seules dimensions de l'étude approfondie d'une langue morte, ne serait-ce pas proclamer que la transmission de la culture humaniste se fait uniquement par le canal du latin et du grec ? Or, l'humanisme, tel que nos aïeux l'ont défini, en cherchant à le pratiquer, a dû être, dans la réalisation idéale, l'émanation continue d'un état d'esprit spécial, soutenu par une attitude civique particulièrement éprouvée, provenant l'un et l'autre d'une multiplicité de talents bien cultivés, agissant dans une forte personnalité et convergeant tous vers l'universalité des connaissances. Ce tout-savoir du Moyen-Age n'étant plus guère possible, aujourd'hui, le champ des sciences ayant pris une telle extension que, dès sa jeunesse, l'homme studieux se voit contraint à la spécialisation, le libre choix d'une discipline bien délimitée, par rapport aux autres, impliquera forcément le risque de l'ignorance dans plusieurs secteurs. Ce fait, universellement constaté, ne nous force-t-il pas de restreindre le risque par le recul le plus loin possible du choix définitif ? Comment y arriver, sinon par des mesures d'allègement et d'élagage ? Notre mission n'étant pas — n'étant pas encore — de faire des savants au niveau de l'enseignement secondaire, nous avons le droit et le temps de procéder aux adaptations nécessaires, sans précipitation, bien que conscients des changements fondamentaux qui s'opèrent autour de nous, avec nous et en nous, mais avec une hardiesse de bon aloi dans les éliminations comme dans les additions éventuelles. Tant que notre école sera pour nous une institution où l'on formera la personnalité humaine plutôt que le technicien, tant que l'intérêt général commandera que nous ayons des hommes sages plutôt que des ambitieux, soucieux de contribuer au vertige qu'a provoqué l'ère atomique, tant que nous nous occuperons avant tout de l'aspect moral des bouleversements, sans négliger pour autant l'aspect technique, les valeurs que l'Antiquité nous a fait parvenir, afin que nous les transmettions, après les avoir enrichies, auront leur juste place dans notre petit monde scolaire. Donc, le latin y aura ses chances, ses possibilités d'intégration restant les plus larges dans l'étude des littératures, des arts, de l'histoire, des langues, de la philosophie et des religions. N'est-il pas, au fond, le seul interprète valable, vu ses qualités d'intermédiaire neutre et incorruptible, de tout ce qui se rapporte

à la civilisation méditerranéenne, visible seulement, dans toute sa splendeur, à travers l'instrument irremplaçable des langues latine et grecque ? Sa mort seule pourrait faire oublier définitivement ce qui doit être considéré comme son reflet immortel, fixé à jamais dans le verbe et dans les métaphores chers à Homère et Virgile.

Hélas, toutes les civilisations étant périssables, la culture occidentale ne pourra guère échapper au tragique de la règle générale. Tout homme, vivant bien dans son milieu, dans sa collectivité et dans son monde, devra découvrir, tôt ou tard, qu'il y a plusieurs civilisations et que les éléments qui ont formé la nôtre ne seront pas nécessairement les seuls à cultiver. Notre souci majeur restera donc de faire accorder, dans les études qui prépareront à la vie de demain, l'esprit de tradition et l'esprit moderne. Ainsi nous nous aventurerons sur un terrain où Paul Valéry nous a vus „pris entre ce qui ne veut pas mourir et ce qui ne peut pas arriver à naître". D'où un trouble d'équilibre constant entre les hommes à connaissances spécialisées et les tenants de la sagesse antique.

Ce trouble d'équilibre n'est cependant pas le propre de notre époque. Je pourrais me faire fort de vous le prouver, en invitant, par exemple, un élève de première, sujet sérieux, plein de talent et ouvert au monde, à me faire, en quelques phrases, la description aussi nette que possible d'une époque de l'histoire européenne, et en l'écoutant dire :

Les temps que je vise sont caractérisés par le retour des hommes au réel, des hommes qui ont fini par redécouvrir le monde extérieur. Appelés à conquérir l'univers et prenant conscience, de plus en plus, de la prodigieuse puissance qui leur est donnée, ils se passionnent pour les sciences exactes. La nouvelle vision qu'ils ont du monde, vision économique, ensuite, qui, elle, va se confondre avec une vision politique, les amène à réclamer de meilleures structures dans tous les domaines. Or, en répondant, par des actes et par des actions d'éclat, aux merveilleuses poussées, dont ils sont, à la fois, les auteurs, les profiteurs et les victimes, ils ont l'air de vouloir se perdre, par nécessité plutôt que par amour pour les attitudes antinomiques, dans les profondeurs de la philosophie, leur rêve le plus cher étant de faire de leurs ingénieurs une sorte de constructeurs omnivalents qui, dans le spirituel, donneraient la réplique à leurs créations mécaniques. S'ils ont des patrons à indiquer, ils les appellent Platon et Copernic.

Sans trop réfléchir, vous me direz que la réponse est des plus simples, puisqu'il ne peut s'agir que des temps présents, alors que notre élève, fort étonné de votre hâte, vous démontrera aisément que son analyse se rapporte à la Renaissance du quinzième siècle.

Voilà que, depuis cinq siècles, les défenseurs de l'humanisme vraiment européen, les porte-drapeau de la communauté culturelle occidentale ont fait des efforts inouïs pour trouver les meilleurs rapports entre le spirituel et le technique, entre la raison et l'économie, entre l'individuel et le social. Ils continuent et ils continueront, peut-être un peu moins arrogants, avec un sentiment de supériorité amoindri par rapport aux autres civilisations qu'ils ont appris à mieux connaître, depuis qu'ils se plaisent à mener

le dialogue avec toutes les autres cultures, en changeant, lentement, leur esprit impérialiste en esprit fédéraliste.

Dans l'affrontement perpétuel des puissances techniques avec les forces intellectuelles, la vertu permanente de la sagesse antique ne cessera jamais de fonctionner en principe régulateur. L'école ne renoncera donc pas à y recourir chaque fois que l'illusion du progrès améliorateur se sera détruite et que la nécessité nous imposera la recherche urgente des normes

qui nous rendront maître, encore une fois, des pouvoirs que nous aurions multipliés par irréflexion.

A l'occasion de l'ouverture solennelle d'une école qui a pris son essor, je me dois, comme je vous dois, de rappeler, en les soulignant, ces grandes vérités. »

A l'issue de la séance académique, Son Altesse Royale le Grand-Duc et les invités d'honneur visiteront le nouveau bâtiment du Lycée classique de Diekirch. Une réception réunissait ensuite les nombreuses personnalités dans le préau couvert de l'ancien bâtiment du Lycée.

Nouvelles de la Cour (mois de novembre)

Le 3 novembre 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Leurs Excellences Monsieur Pierre Harmel, Premier Ministre, et Monsieur Paul-Henri Spaak, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique.

*

Le 17 novembre 1965, le Département du Grand Maréchal de la Cour annonce que Son Altesse Royale la Grande-Duchesse est partie pour Bruxelles pour se rendre au chevet de Sa Majesté la Reine Elisabeth.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 24 novembre 1965 annonce qu'à l'occasion du décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique, la Cour grand-ducale a pris le deuil pour une durée de trois semaines.

*

Le 29 novembre 1965, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général d'Armée Jean Crépin, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe, l'Air Chief Marshal Sir Edmund Hudleston, Commandant des Forces Alliées Aériennes Centre-Europe, et le Général d'Armée Comte von Kielmansegg, Commandant des Forces Alliées Terrestres Centre-Europe.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de novembre 1965

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois de novembre 1965 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la séance du 5 novembre 1965, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des questions soulevées au cours des débats parlementaires relatifs au projet de loi sur l'adaptation des rentes-accidents et a arrêté le texte d'un projet de loi portant réorganisation de l'Administration gouvernementale. Il a délibéré sur un projet de loi portant réduction du service militaire obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1966.

Le 12 novembre 1965, le Conseil a examiné un avant-projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de fixer les conditions et les programmes des examens d'admissibilité, d'admission définitive et

de promotion aux fonctions du secteur technique des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes.

Il a mis au point le projet de loi concernant le statut des fonctionnaires entrés au service d'institutions internationales.

Il a examiné un avant-projet de loi portant organisation de la carrière de l'artisan dans les administrations et services de l'Etat.

Le Conseil a également approuvé le texte du projet de règlement grand-ducal ayant pour objet l'application de l'article 210 du C.A.S. à certains chauffeurs professionnels et il a délibéré sur des problèmes d'ordre fiscal.

Finalement, le Conseil de Gouvernement a réglé un certain nombre de questions d'administration interne.

Lors de la réunion du 19 novembre 1965, le Conseil de Gouvernement a entendu un exposé de Monsieur le Ministre d'Etat sur le regroupement en cours dans l'industrie sidérurgique luxembourgeoise. Il a arrêté ensuite les propositions à faire à la Chambre

des Députés concernant l'organisation des débats budgétaires.

Le Conseil a décidé en outre le dépôt d'un projet de loi concernant l'adaptation du barème de l'impôt sur le revenu à la cote du nombre-indice 147,5 à partir du 1^{er} janvier 1966 et il a délibéré sur la politique à suivre en ce qui concerne la libéralisation progressive en matière de droit d'établissement.

Nouvelles diverses

Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique †

Le 23 novembre 1965 est décédée à Bruxelles Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique.

Voici le texte du bulletin médical publié à cette occasion au Palais de Bruxelles :

« Après avoir surmonté d'une façon remarquable une première crise cardiaque, Sa Majesté la Reine Elisabeth a présenté mardi soir 23 novembre 1965 une nouvelle crise d'une particulière gravité. Sa Majesté est décédée en quelques minutes. »

Peu après minuit, la Maison Royale publiait le communiqué suivant :

« Le Roi et la famille royale ont la profonde douleur de faire part au pays du décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth.

La Reine est décédée le 23 novembre 1965 à 21 h 35 au château de Stuyvenberg. »

Le Moniteur Belge a publié le 25 novembre la proclamation suivante du Gouvernement belge, signée par le Président et les Membres du Gouvernement :

Proclamation du Gouvernement

Après quinze jours d'angoisse et d'espérance mêlées, la Belgique apprend avec une immense tristesse la mort de Sa Majesté la Reine Elisabeth.

Dans les heures difficiles, la Reine Elisabeth s'est trouvée aux côtés du Roi Albert pour partager les luttes héroïques de la Nation. Elle a fait face aux épreuves avec un courage qui a imposé au pays l'image d'une très grande Dame. Le dévouement compatissant qu'elle prodigua aux soldats de l'Yser et sa bonté délicate à l'égard des humbles et des malheureux l'ont entourée de l'affection et de la vénération de tous les Belges.

Profondément attachée au développement des sciences, des lettres et des arts, Elle leur a apporté l'élan de sa propre ferveur et ce généreux appui dont l'efficacité s'associat à la plus attentive sympathie.

La Belgique pleure cette Reine qu'elle aimait et partage avec le Roi et les Siens la grande douleur qui Les atteint.

Bruxelles, le 24 novembre 1965.

A l'occasion de la mort de la Reine Elisabeth, le deuil officiel sera d'un mois, expirant le 22 décembre 1965, à minuit.

L'annonce du décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique a été très profondément ressentie au Grand-Duché de Luxembourg, comme dans tous les pays du monde. La population luxembourgeoise portait en effet à la Reine Mère de Belgique une très profonde affection et une grande admiration.

Dès l'annonce du décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique, la Cour grand-ducale prit le deuil pour une durée de trois semaines, et partout les drapeaux furent mis en berne.

Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, envoya le télégramme suivant à Son Excellence Monsieur Pierre Harmel, Premier Ministre de Belgique :

« Profondément ému par la triste nouvelle du « décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth, je prie « Votre Excellence d'agréer les condoléances les plus « sincères du Gouvernement et du peuple luxembour- « geois à l'occasion du grand deuil qui vient de frap- « per la Nation belge. »

Voici le texte de la réponse du Premier Ministre belge adressé au Président du Gouvernement luxembourgeois :

« Très sensible aux sentiments que Votre Excel- « lence a bien voulu m'exprimer. Je l'en remercie « très sincèrement ainsi que le Peuple luxembour- « geois ami au nom du Gouvernement et du Peuple « belges. »

Son Excellence Monsieur Pierre Werner adressa également un télégramme de condoléances du Gouvernement luxembourgeois à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse Charlotte à l'occasion du décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique.

Monsieur Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, adressa le télégramme de condoléances ci-après à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Jean et à Madame la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte :

« Douloureusement ému par la disparition de Sa « Majesté la Reine Elisabeth, je prie Vos Altesses « Royales au nom de la Chambre des Députés du

« Luxembourg et en mon nom personnel de bien vouloir agréer l'expression de nos condoléances profondément attristées. »

Monsieur Georges Wagner, Président du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux adressa le télégramme suivant à Monsieur Achille van Acker, Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles :

« Très ému par le décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth, je vous prie d'agréer l'expression des sincères condoléances et d'une vive sympathie du Conseil Interparlementaire Consultatif de BENE-LUX. »

A l'occasion du décès de Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique, Monsieur Paul Wilwertz, Bourgmestre de la ville de Luxembourg adressa le télégramme de condoléances ci-après à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse :

« Au nom des habitants de Votre Capitale, au nom du Conseil Municipal et en mon propre nom, je Vous adresse nos condoléances attristées et profondément émues à l'occasion du décès de Sa Majesté la Reine des Belges Elisabeth. Notre tristesse et notre émotion sont à la mesure de la noblesse, de la bonté et de la grandeur d'âme, du courage et de l'humanité que le souvenir de cette grande Dame, si proche de nos cœurs, évoquera pour nous à tout jamais. »

Les funérailles nationales de Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique eurent lieu à Bruxelles le 30 novembre. La Maison grand-ducale y était représentée par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Le même jour, un service solennel fut célébré à la Cathédrale de Luxembourg à la mémoire de Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique, en présence de Son Excellence Monsieur Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, représentant Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à ce service religieux on remarquait les membres du Corps diplomatique et les représentants des institutions européennes installées à Luxembourg, les représentants des corps constitués luxembourgeois ainsi qu'un nombreux public.

Le catafalque dressé au centre du chœur de la cathédrale était entouré de superbes couronnes de fleurs de la Cour grand-ducale, de l'Ambassade de Belgique à Luxembourg et du Gouvernement luxembourgeois.

*

Le Concile Œcuménique

Le 6 décembre 1965 eut lieu à Rome la session solennelle de clôture du Concile du Vatican II, aux travaux duquel le Luxembourg était représenté par Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg.

Une mission spéciale luxembourgeoise s'était rendue à Rome pour prendre part à cette imposante cérémonie. La mission était composée de Son Altesse

Royale Monseigneur le Prince Charles et de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles.

Son Excellence Monsieur Emile Reuter, Ambassadeur du Luxembourg près le Saint-Siège, était représenté par Monsieur Jean Rettel, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Etrangères. Parmi les autres personnalités luxembourgeoises qui assistèrent à la séance de clôture on remarquait Son Excellence Monsieur Pierre Majerus, Ambassadeur du Luxembourg à Rome, le Révérend Père Dom Jules Fohl, Conseiller ecclésiastique de l'Ambassade du Luxembourg, et Monseigneur Alphonse Turpel.

*

La Réunion du Conseil des Ministres de la C.E.E.

Les 29 et 30 novembre 1965, le Conseil des Ministres de la Communauté Economique Européenne s'était réuni à Bruxelles sous la présidence de Monsieur Emilio Colombo, Président en exercice du Conseil.

A l'issue de cette réunion, le communiqué suivant a été publié :

« 1) Les représentants des gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas, réunis au sein du conseil les 29 et 30 novembre 1965, ont pris connaissance de l'accueil que le gouvernement français a réservé à la lettre du président en exercice du conseil en date du 27 octobre 1965;

« 2) Ils ont donné mandat au président en exercice du conseil de faire connaître au gouvernement français la position commune des cinq gouvernements;

« 3) Ils continuent à penser que les problèmes en discussion doivent se résoudre dans la fidélité aux règles des traités et dans le cadre des institutions;

« 4) Ils regrettent que le gouvernement français n'ait pas estimé pouvoir reprendre dès maintenant les négociations interrompues le 30 juin. Ils renouvellent leur appel du 27 octobre pour que le gouvernement français reprenne sa place au sein des institutions communautaires et pour que la session extraordinaire du conseil puisse se tenir à Bruxelles aussi rapidement que possible. »

Rappelons ici que c'est le 8 décembre que Monsieur Emilio Colombo, Président en exercice du Conseil de la Communauté Economique Européenne, a rencontré à Rome, en marge des cérémonies de la clôture du Concile Œcuménique du Vatican, Monsieur Maurice Couve de Murville, Ministre français des Affaires Etrangères. Au cours de cette rencontre, Monsieur Colombo a exposé au représentant du Gouvernement français la position des cinq autres pays de la Communauté Economique Européenne, conformément au mandat qu'il avait reçu lors de la réunion du Conseil, qui s'était tenue à Bruxelles les 29 et 30 novembre 1965.

*

La Visite à Luxembourg de la Commission des Budgets et de l'Administration du Parlement Européen

Le 16 novembre 1965 a eu lieu à Luxembourg une réunion de la Commission des Budgets et de l'Administration du Parlement Européen, sous la présidence de Monsieur Francis Vals.

A l'ordre du jour de cette réunion plénière figurait notamment l'examen des questions relatives au regroupement des services du Parlement Européen à Luxembourg et de son installation au Kirchberg.

Voici le texte d'un communiqué publié à l'issue de cette visite :

« A la date du 16 novembre 1965, la Commission des Budgets et de l'Administration du Parlement Européen s'est réunie à Luxembourg sous la présidence de M. Francis Vals pour examiner les questions relatives aux conditions d'installation et de travail du Parlement Européen et de ses services. Lors d'une réunion précédente, la Commission avait nommé M. Wohlfart, député socialiste luxembourgeois comme rapporteur pour ces questions. La Commission a eu un échange de vues approfondi à ce sujet avec M. le Ministre des Travaux Publics accompagné d'experts luxembourgeois. A la suite de ces entretiens, la Commission s'est rendue sur le plateau du Kirchberg pour visiter en présence du Ministre et des techniciens luxembourgeois compétents les nouvelles constructions destinées aux institutions européennes et notamment au Secrétariat général du Parlement à partir du printemps 1966.

Ainsi, un certain nombre de parlementaires des six Etats, membres du Parlement Européen a pu se rendre compte des efforts entrepris par le Gouvernement luxembourgeois pour mettre à la disposition des services européens des locaux fonctionnels adaptés aux nécessités des services.

Un déjeuner de travail offert par le Gouvernement luxembourgeois a réuni les participants de la rencontre.

Dans l'après-midi la Commission parlementaire avait à son ordre du jour l'examen et l'adoption du projet de rapport de M. Wohlfart.

En dehors du rapporteur ont pris part à ces rencontres les députés luxembourgeois MM. Thorn (lib.), Bech (CSV), Hansen (soc.) en leur qualité de membres du Parlement européen et de représentants à la Commission des Budgets de l'Administration du Parlement Européen. »

Dans un communiqué publié par le Secrétariat Général du Parlement Européen à Luxembourg, il ressort que le Président de la Commission, Monsieur Francis Vals, en résumant les impressions recueillies au cours de cette visite, a exprimé sa satisfaction en vue des efforts entrepris par les autorités luxembourgeoises en vue de résoudre les problèmes d'installation et de coordination des organismes européens ayant leur siège à Luxembourg.

Ce même communiqué a précisé en outre que le projet de rapport et de résolution présenté par Monsieur Joseph Wohlfart, relatif aux conditions de travail du Parlement Européen, avait été adopté à

l'unanimité par la Commission des Budgets et de l'Administration. Ajoutons ici que le rapport de la Commission des Budgets et de l'Administration du Parlement Européen ainsi que la proposition de résolution jointe au rapport ont été approuvés à l'unanimité par le Parlement Européen à Strasbourg au cours de sa séance du 24 novembre 1965.

*

La Réunion du Conseil de l'O.C.D.E. à Paris

Les 25 et 26 novembre 1965 a eu lieu à Paris la réunion du Conseil de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, sous la présidence de Monsieur Hans Schaffner, Vice-Président du Conseil fédéral suisse, Chef du Département fédéral de l'Economie.

Le Luxembourg était représenté à cette réunion par Monsieur Marcel Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil de l'O.C.D.E. à Paris :

« Le Conseil de l'OCDE réuni à Paris au niveau des Ministres les 25 et 26 novembre 1965, sous la Présidence de M. Hans Schaffner, Vice-Président du Conseil fédéral suisse, Chef du Département fédéral de l'Economie publique, a examiné la situation économique des pays Membres de l'Organisation, ainsi que leurs relations économiques avec le reste du monde.

Au cours de la période 1960/65, le produit national brut de l'ensemble des pays de l'OCDE s'est accru à un taux quelque peu supérieur au taux requis pour atteindre l'objectif de croissance de 50% pour la décennie 1960/70, fixé en 1961 par les Ministres. Les perspectives concernant une croissance satisfaisante en 1966 paraissent relativement bonnes. Toutefois, comme on relève des tendances inflationnistes dans plusieurs pays et une croissance insuffisante dans certains autres, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à conjuguer, dans des conditions de plein emploi, une croissance satisfaisante et la stabilité des prix. A cette fin, il importe de combiner de manière appropriée mesures budgétaires et monétaires, politiques des revenus et des prix et réformes structurelles. L'Organisation poursuivra l'examen de ce problème sous tous ses aspects.

Les efforts accomplis pour réduire les déficits extérieurs du Royaume-Uni et des Etats-Unis donnent maintenant des résultats appréciables. D'amples fluctuations sont apparues dans les balances des paiements de quelques autres pays Membres. Il conviendra de tenir compte, dans le choix des mesures destinées à ajuster la demande aux ressources productives, de la nécessité de limiter ces fluctuations. Des sorties considérables de capitaux des Etats-Unis et, dans une moindre mesure, du Royaume-Uni, ont constitué un autre facteur de déséquilibre. Des mesures ont déjà été prises par divers pays en vue de réduire l'ampleur de ces mouvements de capitaux. Néanmoins, certaines différences importantes entre les taux d'intérêt des pays Membres devront être ré-

duites et les dispositions prises par un certain nombre de pays membres en vue de mobiliser l'épargne au profit des investissements intérieurs et extérieurs devront être améliorées.

L'Organisation étudie ces questions qui concernent les marchés des capitaux, ainsi que d'autres problèmes intéressant la balance des paiements.

Les Ministres ont été d'avis que, pour aider les pays membres moins développés à résoudre leurs problèmes particuliers de croissance et à réduire l'écart qui existe entre eux et les autres pays, les pays membres industrialisés de l'OCDE devraient encourager un courant plus intense d'investissements productifs vers ces pays moins développés et prendre en considération leurs problèmes d'exportation.

En ce qui concerne en particulier la Grèce et la Turquie, les Ministres se sont préoccupés des problèmes de développement et de stabilité — difficiles et liés entre eux — qui se posent à ces pays et ils ont exprimé le vœu qu'ils soient aidés à les résoudre. A cette fin, il conviendrait de supprimer les difficultés que rencontre le Consortium pour la Grèce et de remettre en activité ce Consortium en vue de fournir à ce pays une aide appropriée. Dans le cadre du Consortium pour la Turquie, une aide appropriée devrait être fournie à ce pays, en tenant compte du fait que la Turquie se propose de parvenir à une situation viable de ses finances extérieures vers la fin de son second Plan de Cinq Ans.

Les Ministres ont discuté des difficultés persistantes que rencontrent les pays membres et non membres en voie de développement et ont souligné la nécessité d'accroître le volume de l'aide et d'en améliorer les conditions. De plus, ils sont convenus que l'efficacité des programmes d'aide devrait être encore renforcée par une coopération accrue entre les pays qui fournissent cette aide et par toutes autres mesures adéquates.

A long terme, c'est l'accroissement du produit des exportations des pays en voie de développement qui est de beaucoup la question la plus importante. Les Ministres ont chargé l'Organisation d'entreprendre un examen des problèmes relatifs aux échanges entre les pays développés et les pays en voie de développement en vue de formuler une politique constructive et concertée. »

*

La nouvelle session de la Chambre des Députés

Le 9 novembre 1965 a eu lieu l'ouverture de la session 1965-1966 de la Chambre des Députés luxembourgeois. La première séance eut lieu sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Pierre Gansen (P.O.S.L.), assisté des deux plus jeunes députés, Monsieur Jean Spautz (P.C.S.) et Mademoiselle Astrid Lulling (P.O.S.L.).

Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déclara d'abord close la session 1964-1965 et ouverte la session 1965-1966, au nom de Son Altesse Royale le Grand-Duc, en vertu de l'arrêté grand-ducal concernant la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de

la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés.

Il fut procédé ensuite à la nomination du bureau de la Chambre, qui se compose comme suit : Président : Monsieur Victor Bodson (P.O.S.L.); Vice-Présidents : MM. Georges Wagner (P.C.S.), Robert Schaffner (P.D.), Romain Fandel (P.O.S.L.); Secrétaires : MM. Aly Duhr (P.C.S.), Jean Spautz (P.C.S.), Charles Wirtgen (P.C.S.), Adrien Van Kauenbergh (P.O.S.L.), Marcel Knauf (P.O.S.L.).

*

Le Ministre de la Force Armée au SHAPE

Le 6 décembre 1965, Monsieur Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, a fait une visite au Général Lemnitzer, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, à son quartier général au SHAPE, près de Paris.

Le Ministre de la Force Armée était accompagné à cette occasion de Monsieur Gustave Kass, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Force Armée, du Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise, et du Lieutenant-Colonel E.T. Melchers, Représentant militaire luxembourgeois auprès du SHAPE.

*

Exercice de cadres des Forces Alliées Centre-Europe à Luxembourg

A Luxembourg a eu lieu, du 29 novembre au 4 décembre 1965, un exercice de cadres en salle, appelé « Exercice Lion Indigo », auquel prirent part des éléments militaires de l'O.T.A.N. provenant de huit pays, placés sous le commandement du Général d'Armée Jean Crépin, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe.

Il s'agissait d'un exercice sur carte, à double action et à vaste échelle, qui constituait le résultat de l'Instruction du Commandement AFCENT pour l'année 1965.

L'exercice n'impliquait aucune manœuvre réelle, terrestre ou aérienne. Cependant, y participèrent des représentants des trois grands commandements de Fontainebleau, France, du Groupe d'Armées Nord, de la 2^{me} Force Aérienne Tactique Alliée, du Groupe d'Armées Centre, de la 4^{me} Force Aérienne Tactique Alliée, et des divers commandements subordonnés jusqu'au niveau de la division.

Luxembourg avait été choisi comme lieu de l'exercice en raison de sa position géographique centrale en Europe.

Plus de 2000 militaires belges, canadiens, français, allemands, luxembourgeois, néerlandais, britanniques et américains prirent part à cet exercice, notamment 150 officiers généraux, 900 officiers et 1000 sous-officiers et hommes de troupe.

Des officiers supérieurs du SHAPE, des Etats-Majors AFNORTH et AFSOUTH et des Ministères de la Défense de tous les pays du Commandement Allié en Europe y assistèrent en tant qu'observateurs.

Les officiers généraux, commandant les grands Etats-Majors subordonnés à Centre-Europe, assisteront également à cet exercice.

Le 29 novembre, les Commandants des Forces Alliées Centre-Europe, le Général d'Armée Jean A.E. Crépin, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe, le Général d'Armée Comte Johann Adolf von Kielmansegg, Commandant des Forces Alliées Terrestres Centre-Europe, et le Maréchal de l'Air Sir Edmund C. Hudleston, Commandant des Forces Alliées Aériennes Centre-Europe, firent une visite protocolaire à Luxembourg.

Au cours de leur visite à Luxembourg, les Commandants des Forces Alliées Centre-Europe furent reçus en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg. Ils eurent également un entretien avec Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, ainsi qu'avec le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise.

A l'issue de l'exercice « Lion Indigo », le communiqué suivant a été publié :

L'exercice LION INDIGO s'est terminé le 4 décembre par une séance de trois heures, consacrée à la critique et dirigée par le Général d'Armée Crépin, Commandant en Chef de la Région Centre-Europe de l'OTAN et les chefs de ses grands commandements subordonnés.

L'exercice sur carte, qui a nécessité un effort de préparation considérable, a constitué, pour les Etats-Majors de la Région Centre, un entraînement intense d'une durée de cinq jours.

Le Général d'Armée Crépin s'est déclaré très satisfait des résultats de LION INDIGO qui a présenté un intérêt particulier par son envergure et l'échelon auquel il a été joué.

« Les Commandants et Etats-Majors participants peuvent être fiers d'avoir accompli un travail remarquable », a dit le Général, « je me rends parfaitement compte de l'effort qu'il a fallu de la part de tous pour assurer le succès de l'exercice.

« Je suis particulièrement reconnaissant de l'accueil et de l'hospitalité qui nous ont été réservés au Luxembourg. Sans les excellentes installations mises à notre disposition dans le Hall des Expositions et la coopération très cordiale de l'Armée luxembourgeoise, il nous aurait été impossible de parvenir à d'aussi bons résultats. »

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg s'est rendu le 2 décembre au Hall des Expositions où le Général Crépin et son Etat-Major lui ont fait un exposé sur l'exercice.

Le Prince était accompagné de M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée luxembourgeoise, de M. Gustave Kass, Conseiller du Gouvernement et du Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major du Luxembourg.

Le Général Lyman L. Lemnitzer, Commandant Suprême des Forces Alliées de l'OTAN en Europe, a assisté à la critique finale. Son Adjoint, le Maréchal de la Royal Air Force Sir Thomas Pike, a observé le déroulement de l'exercice pendant trois jours.

Les participants à cet exercice sur carte, dont le nombre dépassait 2.000 officiers, sous-officiers et hommes de troupe, ont commencé à quitter le Luxembourg le 4 décembre au début de l'après-midi.

*

Union des Capitales de la Communauté Européenne

Le 9 novembre 1965 a été constitué, au cours d'une séance solennelle qui eut lieu dans la salle de réunion de la Députation permanente du Brabant, l'Union des Capitales de la Communauté Européenne, qui groupe les villes et les régions d'Amsterdam, de Bonn, de Bruxelles, de Luxembourg, de Paris et de Rome.

L'Union a pour objet de conjuguer les efforts des pouvoirs régionaux des capitales en question afin d'aider au succès de l'unité européenne, de maintenir des liens permanents entre les autorités des régions, de développer les échanges, les études, les initiatives, les réunions et les opérations. Et cela dans le but de promouvoir le progrès économique et social, d'améliorer les méthodes administratives et de gestion, de favoriser le rayonnement artistique, culturel, folklorique et touristique ou d'augmenter le bien-être des populations des régions qui constituent l'Union.

Monsieur Maurice Malherbe, Député du Brabant, a été élu Président de l'Union pour un terme de trois ans. Les autres cinq régions ont chacune une vice-présidence au comité exécutif formé de dix-huit membres. Du côté luxembourgeois c'est Monsieur Joseph Wohlfart, Député-maire de Lorentzweiler, qui a été élu vice-président de l'Union des Régions des Capitales de la Communauté Européenne.

Au terme de la réunion constitutive, les délégués des régions capitales adoptèrent à l'unanimité la déclaration que voici :

« Certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins de nos populations;

« Sachant que la civilisation occidentale a trouvé son expression dans nos anciennes communes et que l'esprit de liberté s'est d'abord inscrit dans les franchises qu'elles surent conquérir au prix de longs efforts;

« Rappelant que les libertés communales trouvent leurs défenseurs dans les pouvoirs locaux intermédiaires entre le pouvoir central et les cellules de base communales;

« Considérant que l'œuvre de l'Histoire doit se poursuivre dans un monde élargi, encore que ce monde ne sera vraiment humain que dans la mesure où les hommes vivront libres dans des cités libres;

« En ce jour, prenons l'engagement solennel :

« de maintenir des liens permanents entre les régions des capitales de la Communauté Européenne;

« de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle, le sentiment vivant de la fraternité européenne;

« de conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette né-

cessaire entreprise de paix et de prospérité : l'unité européenne. »

*

Exposition du Livre Belge à Luxembourg

Le 6 novembre 1965 a eu lieu, dans les salons de la Villa Vauban, l'ouverture officielle de l'Exposition du Livre Belge à Luxembourg, organisée par le Groupement des Libraires de la Fédération des Commerçants du Grand-Duché de Luxembourg.

Cette importante exposition, où furent exposés plus de 2000 ouvrages groupant environ quarante des plus importantes maisons d'éditions belges, avait été organisée avec le concours du Syndicat des Editeurs Belges.

Furent exposés des ouvrages de droit, d'économie politique, d'histoire et de politique contemporaine, des ouvrages techniques et de vulgarisation, des livres d'art, des livres religieux et des livres pour la jeunesse de tout âge, des romans d'auteurs belges contemporains, des ouvrages scolaires, encyclopédiques, des atlas géographiques, etc.

Parallèlement à cette importante manifestation belgo-luxembourgeoise se tenaient encore deux autres expositions de caractère national dont l'une, organisée avec le concours de la Bibliothèque Nationale à Luxembourg, était consacrée à la Bibliographie luxembourgeoise en matière d'histoire nationale à travers les âges et groupant environ 60 ouvrages. L'autre exposition était réservée à l'actualité littéraire luxembourgeoise contemporaine. Il s'agissait ici d'œuvres publiques très récemment parus et encore en vente dans la majeure partie. A cette dernière exposition, tous les éditeurs luxembourgeois participèrent sans exception.

La Galerie Marie-Thérèse présenta en outre des gravures et des livres anciens, de précieux Luxemburgensia et des documents historiques de valeur.

A l'occasion de cette manifestation culturelle, le Groupement des Libraires avait édité un catalogue qui contenait trois études d'auteurs luxembourgeois, à savoir : « Libraires luxembourgeois d'autrefois », par le professeur Alphonse Sprunck, « Deux Maisons Souveraines », une étude du regretté et éminent professeur Josy Meyers, ainsi qu'une étude du professeur Paul Spang sur : « Un bibliophile belge, Pierre-Philippe-Constant Lammens de Gand, à la recherche des manuscrits d'Echternach et d'Orval à Paris. »

L'exposition fut déclarée ouverte par Monsieur J.-P. Krippeler, Président du Groupement des Libraires luxembourgeois, en présence de nombreuses personnalités belges et luxembourgeoises.

Une réception offerte ensuite par le Chargé d'Affaires a. i. de Belgique à Luxembourg, Monsieur Fernand Edmond, réunissait les invités d'honneur dans les salons de l'Ambassade de Belgique à Luxembourg.

Ajoutons encore que le 8 novembre, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent longuement l'Exposition du Livre Belge à Luxembourg qui a remporté un très grand succès.

*

Réunion des Spécialistes de la Médecine du Travail

Les 20 et 21 novembre 1965, la Société de Médecine et d'Hygiène du Travail de Strasbourg, l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Luxembourg et le Groupe des Médecins du Travail s'étaient réunis à Esch-sur-Alzette et à Mondorf-les-Bains pour discuter devant quelque cent spécialistes venus de France, des Etats-Unis, de l'Allemagne de l'Ouest et du Luxembourg, les problèmes actuels qui se posent aux médecins du travail.

Au cours de cette réunion, les différents exposés suivants furent faits par M. le Dr R. Krafft, Président de la Société de Médecine et d'Hygiène du Travail de Strasbourg : « De l'aptitude à la conduite des voitures de tourisme et spécialement des ambulances-automobiles ». — MM. Godart, Delabroise et Durrmeyer : « Les risques professionnels dans les techniques modernes d'agglomération des minerais ». — MM. R. Fœhr et H. Hoffmann : « L'utilité des examens radiographiques systématiques de la colonne vertébrale ». — M. le professeur Symanski : « Intoxications professionnelles par EULAN ». — MM. Dechoux et Pivoteau : « L'exploration fonctionnelle respiratoire dans l'expertise des pneumoconiotiques ». — M. le professeur Marcoux et M^{me} Hamann : « Accidents dus aux pistolets de scellement ». — M. Winn Person : « Preparation of equipment for sale repair ». — M. C. Putz : « La vaccination antigrippale aux ARBED ». — M. Danjou : « Evolution des taux de fréquences des accidents du travail aux Mines Domaniales de Potasse d'Alsace de 1956 à 1964 ». — M. E. Schmit : « Trois années d'expérience dans l'utilisation du casque et des chaussures de sécurité dans les usines et minières des ARBED ». — M. R. Nœsen : « Epreuves de personnalité, d'intelligence et d'attitude au cours d'une recherche sur la propension aux accidents du travail ».

*

L'Instruction programmée dans les industries de la C.E.C.A.

Les 9 et 10 novembre 1965 a eu lieu à Luxembourg une session d'étude sur l'application de l'instruction professionnelle dans les industries de la C.E.C.A.

La séance d'ouverture fut présidée par Monsieur Jean Fohrmann, Membre de la Haute Autorité. Monsieur Antoine Krier, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du Luxembourg, ainsi que de nombreuses autres personnalités et représentants du Parlement Européen, de la Commission de la C.E.E., de l'E.U.R.A.T.O.M., du B.I.T., de l'U.N.E.S.C.O. et de l'O.C.D.E. assistèrent à cette session.

Depuis 1953, la Haute Autorité s'efforce de promouvoir l'échange systématique d'expériences en ce qui concerne le domaine de la formation professionnelle dans les industries de la C.E.C.A. Elle voit dans cette mesure l'un des moyens les plus importants de favoriser le développement de la formation professionnelle dans les mines et la sidérurgie.

Dans le cadre de cette activité, plusieurs sessions d'étude ont déjà été organisées au cours des années précédentes. Elles ont offert à de nombreux experts de la formation professionnelle dans les industries de la C.E.C.A., la possibilité de discuter des questions fondamentales et des problèmes d'actualité de la formation.

La session de Luxembourg, qui était consacrée à l'instruction programmée dans les industries de la C.E.C.A., avait pour but d'étudier les possibilités d'application de l'instruction programmée à la formation professionnelle du personnel des entreprises minières et sidérurgiques et de familiariser avec cette méthode les responsables des services de formation professionnelle de ces industries.

Pour donner un fondement plus concret à la discussion, la Haute Autorité a fait élaborer trois cours modèles qui portent sur des thèmes de la formation professionnelle des industries de la C.E.C.A. La programmation a été confiée à plusieurs instituts, qui ont collaboré avec des entreprises pour réunir les matières et expérimenter les cours.

La Haute Autorité espère contribuer à développer l'application de l'instruction programmée dans les industries de la C.E.C.A. par l'exposé des expériences méthodiques et pratiques faites lors de l'élaboration et de l'expérimentation des programmes.

*

ARBED - HADIR

D'après un communiqué publié le 18 novembre à Luxembourg, l'ARBED est en pourparlers, depuis quelque temps, avec les dirigeants de la Compagnie de Pont-à-Mousson et de la Compagnie des Forges et Acieries de la Marine, de Firminy et de Saint-Etienne, au sujet de la reprise éventuelle de l'importante participation détenue par ces deux groupes dans la société sidérurgique luxembourgeoise HADIR.

HADIR possède deux usines : celle de Differdange (Luxembourg), qui a produit plus de 1,4 millions de tonnes d'acier brut en 1964, et celle de St.-Ingbert (Sarre) qui transforme en laminés et tréfilés des demi-produits livrés principalement par Differdange. L'usine de Differdange est située à 4 km de la division d'Esch-Belval de l'ARBED.

Les pourparlers en cours doivent encore régler certaines questions de détail avant la signature du contrat. Par ailleurs, la reprise de la participation par l'ARBED ne peut être réalisée qu'avec l'accord des différentes autorités nationales et internationales.

*

Union des Foires Internationales

Du 24 au 26 novembre 1965 a eu lieu à Luxembourg la réunion du comité technique de l'Union des Foires Internationales.

Rappelons qu'au cours du congrès de l'Union des Foires Internationales qui s'était tenu au mois d'octobre à Marseille, Monsieur Marius Ghiglione, pré-

sident-directeur général de la Foire de Marseille, avait été élu président de l'U.F.I.

L'assemblée s'était prononcée sur l'admission au sein de l'U.F.I. des foires de Toulouse, de l'Interzum de Cologne, du Salon de l'Équipement de Paris (S.I.C.O.B.), et du Salon de la Manutention, Paris.

Le Comité de direction s'est adjoint, à cette occasion, quatre nouveaux membres, MM. Jemp Michels, directeur de la Foire Internationale de Luxembourg, déjà membre du Comité technique; Askanas, directeur de la Foire de Poznan; Merlin, président de la Foire de Padoue, et Cordillo Carranza, président de la Foire Internationale de Valence.

A la réunion du Comité technique qui a eu lieu à Luxembourg prirent part : MM. Steidle, président de la Commission technique de l'U.F.I., directeur de la Foire de Francfort; Breton, commissaire général des Arts Ménagers, Paris; Chantren, directeur général de la Foire de Bruxelles; Ebert, fondé de pouvoirs de la INTERKAMA, Düsseldorf; Ellefsen, directeur général de Paris-Chimie; Farina, administrateur de la Foire de Vérone; Grund, directeur de la Foire de Hanovre; Martius, commissaire de la Foire de Leipzig; Michels, directeur de la Foire internationale de Luxembourg; Neves, commissaire général de la Foire de Lisbonne; Rondeau, directeur général de la Foire de Marseille.

*

La Situation de l'Emploi au Luxembourg en 1964

L'Office National du Travail vient de publier son rapport annuel, présenté par la commission administrative paritaire de l'O.N.T.

Ce rapport donne un aperçu sur la situation de l'emploi au Grand-Duché en 1964, dont nous reproduisons ci-après les passages essentiels à titre de documentation :

Aperçu sur la situation de l'emploi en 1964 :

L'analyse de la documentation disponible se rapportant à l'évolution de l'emploi, permet d'affirmer que, malgré les effets de l'évolution de l'activité dans l'industrie sidérurgique et de l'implantation de nouvelles industries sur le territoire du Grand-Duché, la situation de l'emploi n'a, d'une façon générale, pas subi de modifications profondes vis-à-vis des années précédentes.

En effet, les besoins additionnels de main-d'œuvre ont pu être couverts, dans une assez large mesure, par la mutation de travailleurs en surnombre dans la zone frontalière franco-luxembourgeoise, ainsi que par le recrutement complémentaire de travailleurs à l'étranger.

Vers la fin de l'année 1964, on a même pu enregistrer une certaine atténuation de la tension qui règne sur le marché de l'emploi depuis plusieurs années déjà, atténuation qui se manifestait plus particulièrement dans le secteur du bâtiment et sur le plan de la main-d'œuvre non qualifiée en général.

Il n'en reste pas moins que nos besoins excédentaires de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée surtout, n'ont pu être satisfaits dans leur ensemble. Nous

nous trouvons sous ce rapport dans la même situation que les autres Etats membres de la Communauté Economique Européenne dont l'économie souffre d'une pénurie de travailleurs. D'autre part les nouveaux besoins de main-d'œuvre à prévoir pour les industries nouvelles, se trouveront probablement à la base de certaines perturbations de transition.

Abstraction faite de certaines pénuries de main-d'œuvre, la situation de l'emploi n'a donné lieu à aucun moment à des perspectives inquiétantes. De toute façon, l'examen du bilan d'activité des bureaux de placement de l'Office national du Travail, et plus particulièrement l'analyse des données se rapportant à l'introduction de travailleurs étrangers ainsi que celles qui établissent la relation entre le nombre des demandes d'emploi non satisfaites et le nombre des offres d'emploi non satisfaites, permet de constater qu'au cours de l'année 1964 le marché du travail était placé sous le signe du plein emploi.

Tableaux synoptiques ayant trait à la situation de l'emploi :

Besoins de main-d'œuvre :

| Années 1962 à 1964 : | 1962 | 1963 | 1964 |
|---|-------|-------|--------|
| Offres d'emploi non satisfaites, moyenne unités | 1 106 | 1 307 | 800 |
| Taux de couverture des besoins % | 98,9 | 99,0 | 99,2 |
| Pénuries effectives de main-d'œuvre % | 1,1 | 1,0 | 0,8 |
| Nouveaux effectifs de travailleurs étrangers . unités | 9 106 | 9 199 | 11 488 |

Disponibilités de main-d'œuvre et chômage :

| Années 1962 à 1964 : | 1962 | 1963 | 1964 |
|---|------|------|------|
| Demandes d'emploi non satisfaites, moyenne . unités | 79 | 216 | 45 |
| Niveau de l'emploi % | 99,9 | 99,8 | 99,9 |
| Disponibilités de main-d'œuvre % | 0,1 | 0,2 | 0,1 |
| Chômage indemnisé % | 0,0 | 0,1 | 0,0 |

Main-d'œuvre salariée occupée dans le pays :

| Années 1962 à 1964 : | 1962 | 1963 | 1964 |
|---|-----------------------------|-------------|--------------|
| | <i>en milliers d'unités</i> | | |
| Personnel ouvrier de l'industrie sidérurgique et des mines de fer | 24,1 | 23,8 | 24,2 |
| Personnel ouvrier des autres branches d'activité | 43,9 | 43,6 | 44,2 |
| Employés, cadres et techniciens, toutes branches | 16,2 | 17,3 | 18,6 |
| Fonction publique, services publics, transports publics | 14,2 | 14,3 | 14,4 |
| Totaux : | 98,4 | 99,0 | 101,4 |

Si l'on exclut une période d'interruption passagère de l'activité dans le bâtiment, due aux intempéries hivernales, le nombre des offres d'emploi a en effet toujours dépassé celui des demandes d'emploi; quant aux besoins excédentaires de main-d'œuvre, bien sensibles, ils n'ont pu être couverts que par la voie du recrutement de travailleurs à l'étranger.

En comparant le résultat de la comptabilisation des offres d'emploi non satisfaites en 1964 à ceux des deux années précédentes, on note que le taux de la couverture des besoins, établi sur la base du nombre moyen des offres d'emploi non satisfaites par rapport à l'effectif global de la main-d'œuvre salariée, n'a pas changé sensiblement.

De 98,9% en 1962, ce taux a été de 99,0% en 1963 et de 99,2% en 1964, ce qui correspond à une pénurie de main-d'œuvre de respectivement 1,1%, 1,0% et 0,8%.

Il est vrai que, compte tenu de l'instabilité de la main-d'œuvre étrangère occupée dans le bâtiment notamment, ces normes satisfaisantes n'ont pu être maintenues que moyennant l'entrée massive de travailleurs étrangers.

Aussi le chômage a-t-il été insignifiant, et les disponibilités de main-d'œuvre n'ont pas dépassé le taux moyen de 0,1%. Encore s'agissait-il surtout d'un chômage fractionnel, si on exclut le chômage dû aux intempéries hivernales.

A noter à ce sujet que, suite aux conditions atmosphériques clémentes, 388 ouvriers du bâtiment seulement se sont trouvés passagèrement ou temporairement sans emploi au cours des mois de janvier et février 1964.

Le nombre moyen des demandes d'emploi non satisfaites en 1964 s'établit ainsi à 45 unités, ce qui correspond, par rapport à l'effectif global de la main-d'œuvre salariée, à un taux de disponibilité ou de chômage de 0,1% environ, ou encore à un niveau d'emploi de 99,9%.

Les taux correspondants pour les années précédentes étaient respectivement de 99,9% également pour 1962 et de 99,8% pour 1963. Ajoutons, en ce qui concerne les chômeurs complets admis au bénéfice des prestations de chômage ou qui ont été mis au travail temporairement, que leur nombre moyen, établi sur la base du nombre des journées de travail perdues, permet d'établir un taux de chômage indemnisé de respectivement 0,0%, 0,1% et 0,0% pour les années 1962 à 1964.

Quant au niveau général de l'emploi, il y a lieu de noter que l'importance numérique moyenne des ouvriers occupés dans la sidérurgie a augmenté d'environ 1,9%, l'effectif de la main-d'œuvre salariée s'étant accru de 2,4% environ.

Au cours des années 1962 à 1964, la moyenne des travailleurs salariés occupés sur le territoire du Grand-Duché a augmenté de 3.000 unités, soit de 3,0%, la différence entre les années 1963 et 1964 étant de 2.400 unités ou de 2,4%.

Les statistiques de main-d'œuvre font entrevoir que cette progression était due en majeure partie à l'apport de la main-d'œuvre étrangère.

En ce qui concerne plus particulièrement l'emploi des femmes, le taux d'occupation a augmenté en 1964 de 3% par rapport à l'année précédente, et l'effectif féminin atteint actuellement 25,8% de la main-d'œuvre salariée globale. Il est vrai cependant que la moyenne comptabilisée comprend bon nombre de femmes occupant des emplois à temps réduit.

Somme toute, le marché du travail continue à être dominé par les caractéristiques suivantes : prédominance des besoins sur les disponibilités; plein emploi, voire suremploi, de la main-d'œuvre nationale; raréfaction générale de la main-d'œuvre qualifiée; déficits persistants de main-d'œuvre dans certains secteurs; chômage insignifiant.

Les pénuries de main-d'œuvre affectaient surtout les services domestiques et l'industrie hôtelière saisonnière, l'artisanat ainsi que certaines branches professionnelles de l'industrie du bâtiment.

En raison des faibles dimensions du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et de la monostructure de son économie, par ailleurs fortement tributaire des marchés mondiaux, compte tenu encore de l'instabilité d'un pourcentage très élevé de la main-d'œuvre étrangère occupée, il est très difficile, sinon impossible, d'établir des prévisions de l'emploi valables.

N'empêche que les tableaux démographiques dressés par les services compétents font entrevoir qu'il ne faut guère s'attendre à une croissance de la population salariée nationale au cours des années à venir, alors que de nouveaux besoins de main-d'œuvre naîtront nécessairement suite surtout au démarrage de

la production dans les industries nouvellement établies dans le pays.

D'autres éventualités, comme l'extension générale de la formation scolaire, ou, par contre, la réduction de la durée du service militaire, pour ne citer que deux exemples, ne manqueront pas de faire sentir leurs effets.

On peut néanmoins estimer raisonnablement que les recrutements complémentaires de travailleurs étrangers auxquels il faudra procéder pour faire face à cette situation, devraient se solder en 1965 par une augmentation de la main-d'œuvre salariée de quelques 1.200 à 1.500 unités.

Restent à combattre plus particulièrement, la pénurie de main-d'œuvre dans les services, très accentuée, ainsi que le manque de travailleurs qualifiés et spécialisés, moins important du point de vue numérique, mais d'autant plus sensible. Il s'y ajoutera fin 1965, début 1966 un problème plus complexe, plus difficile à résoudre, celui du recrutement d'une main-d'œuvre féminine non qualifiée ou semi-spécialisée pour couvrir les besoins d'une de nos nouvelles industries.

Tout compte fait, il n'y a cependant pas lieu de prévoir d'autres variations plus profondes dans le degré d'occupation de la main-d'œuvre, à moins que les normes retenues au cours des dernières années en matière de recrutement et de stabilisation de la main-d'œuvre étrangère ne se trouvent gravement perturbées.

Le Mois en Luxembourg

(mois de novembre)

1^{er} novembre : A l'occasion de la Toussaint, le Gouvernement, le Corps diplomatique, l'Administration communale de la Ville de Luxembourg et les associations patriotiques luxembourgeoises rendent hommage aux morts des deux guerres mondiales au cours de diverses cérémonies qui ont lieu devant la Croix de Hinzert, au cimetière militaire américain de Hamm, sur les tombes des aviateurs britanniques, canadiens et français ainsi que devant le Monument du Souvenir.

A Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition sur Madagascar, organisée par le « Secours Médical Mondial ».

3 novembre : A Luxembourg, les « Amis de la Grèce » invitent à leur conférence : « Chypres d'hier et d'aujourd'hui », faite par Monsieur Georgius Patsis.

4 novembre : A Luxembourg, la « Ligue Nationale contre la Pollution des Eaux et de l'Air » organise une conférence sur la pollution de l'Alzette.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Théâtre National de Belgique présente la pièce « Zoo » de Henri Vercors.

A la Villa Louvigny à Luxembourg a lieu un concert de l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, avec le concours du soliste Dmitri Bachkirov.

5 novembre : A Esch-sur-Alzette, Monsieur Paul Ramboux tient une conférence sur le sujet : « L'industrialisation du bâtiment. »

A la salle des fêtes du Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette, le pianiste Dmitri Bachkirov donne un concert.

6 novembre : A Luxembourg a lieu l'ouverture du « 3^e Salon de l'Enfant », organisé par l'Action Familiale et Populaire.

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Mars Schmit.

Au Théâtre municipal à Luxembourg est présenté le « Requiem » de G. Verdi, avec le con-

cours de la chorale mixte du Conservatoire de Luxembourg, la chorale « Eintracht im Thale » de Hesperange et l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg.

A Luxembourg a lieu l'ouverture de l'exposition du « Livre Belge ».

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre luxembourgeois Mathis Wildanger.

- 7 novembre : A la Villa Louvigny à Luxembourg, le « Lions Club Luxembourg » organise un concert de gala sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de Son Excellence l'Ambassadeur de France, et de Son Excellence l'Ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique.

A Wasserbillig a lieu le 2^e concert de gala du « Sängerbond Museldall ».

A Luxembourg, les « Anciens de Tambow » fêtent le 20^e anniversaire de leur retour de Tambow.

A Echternach est célébrée la fête de Saint Willibrord.

A Diekirch a lieu la « Journée Commémorative » de l'Amicale « Ons Jongen » de Diekirch.

- 8 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Düsseldorf Schauspielhaus » présente la pièce « Cäsar und Cleopatra » de George Bernard Shaw.

- 9 novembre : Au Limpertsberg a lieu la première de la « Wiener Eisrevue ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, la « Deutsche Gastspieloper Berlin » présente l'opéra « Die schlaue Susanne » de Franz Xaver Lehner.

L'Association luxembourgeoise des Juristes Européens, membre de la Fédération Internationale pour le Droit Européen, tient son assemblée générale à Luxembourg, au cours de laquelle le président sortant, Monsieur Arthur Calteux, est remplacé par Monsieur Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères.

- 10 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Limburgs Symphonie Orkest » de Maastricht donne un concert.

A Luxembourg, « Famille Heureuse » organise une conférence sur le thème : « Planning Familial und Präventivmedezin », faite par le D^r Robert Angel, membre-fondateur de « Famille Heureuse ».

- 11 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'« Exploration du Monde » présente : « Danemark, le pays d'Andersen », conférence faite par Monsieur Marcel Talabot.

Au Foyer Européen à Luxembourg, le Comité Interconfessionnel de Luxembourg organise une conférence sur le thème : « La liberté religieuse », avec les conférenciers suivants : Dom Louis Leloir, de l'abbaye de Clervaux, le pasteur Daniel Michel et le grand rabbin D^r Emmanuel Bulz.

L'Amicale des Volontaires Luxembourgeois de la Grande-Guerre 1914-18 aux Armées de l'Entente, célèbre le 47^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 et rend hommage aux morts de la première guerre mondiale. Une messe est célébrée à la Cathédrale de Luxembourg à la mémoire des héros tombés au champ d'honneur, en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, des membres du Corps diplomatique et de nombreuses personnalités luxembourgeoises. A l'issue du service religieux, des fleurs sont déposées devant le Monument du Souvenir.

- 12 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Frères Jacques donnent un récital.

A Luxembourg, le D^r Charles Lehrmann fait une conférence sur le thème : « De Zola à Sartre. »

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la Société luxembourgeoise Pierre Teilhard de Chardin invite à une conférence faite par le professeur Michel Delsol de l'Université Catholique de Lyon sur le thème « L'arbre généalogique des êtres vivants ».

- 13 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu l'ouverture du « Bazar International », organisé par la « English Speaking Protestant Church Community » de Luxembourg.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les « Galas Karsenty » présentent la pièce « La Dame en Blanc » de Marcel Achard.

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Wil Lofy.

- 14 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu la « Journée des Employés Privés », organisée par la F.E.P.

A Luxembourg a lieu la « Journée d'Etudes de l'Association Européenne des Enseignants » (AEDE).

- 16 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, Monsieur Etienne Hirsch, Président de la Commission de l'Euratome, parle sur « La crise de l'Europe ».

Au Carrefour à Luxembourg, l'écrivain Natalie Zimmermann tient une conférence sur le thème : « Rencontres sur les routes du monde. »

A Pétange, sur invitation de la J.E.C., le D^r Pierre Weyler fait une conférence sur la Yougoslavie.

- 17 novembre : Sur invitation de l'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Hôtelière de Diekirch, une « journée luxembourgeoise » est organisée au Grand-Duché dans le cadre du Congrès International des Anciens Elèves des Ecoles Hôtelières, qui groupe 150 délégués venus de France, de Belgique, d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Autriche, d'Espagne, du Maroc et du Luxembourg.

- 18 novembre : L'Association des Anciens Combattants, la British-Luxembourg-Society et la Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés organisent

- à Luxembourg une soirée de gala au cours de laquelle est présenté, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le film « My Fair Lady », d'après « Pygmalion » de G.B. Shaw, au profit du « Sir Winston Churchill Memorial Fund ».
- A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert avec le concours de Monique Haas, soliste.
- A la caserne du Herrenberg à Diekirch, la Société municipale des accordéonistes de la Ville de Luxembourg donne un concert.
- A Luxembourg, le professeur Jacques Hoffmann tient une conférence sur le thème : « A travers l'Egypte, du Caire à Abu-Simbal. » Cette conférence est organisée par le Cercle de Pédagogie Catholique.
- 19 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la « Comédie de l'Est » de Strasbourg présente la pièce « Le Soulier de Satin » de Paul Claudel.
- 20 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la pièce « Die Frau im Morgenrock » de Ted Willis.
- A Diekirch est inauguré le nouveau pavillon du Lycée Classique de Diekirch.
- 21 novembre : A Wiltz a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Léon Debrabander.
- A Ettelbruck, le centre Bahai organise une conférence sur le thème : « Comment voyons-nous l'avenir de l'humanité ».
- A l'église paroissiale du Limpertsberg a lieu un concert spirituel.
- A Reimberg a lieu l'inauguration du monument érigé en souvenir du géologue luxembourgeois D^r Michel Lucius.
- 22 novembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les « Galas Karsenty » présentent la pièce « Le Dossier Oppenheimer » de Jean Vilar.
- Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu une conférence faite par Madame Méné Grégoire sur le thème : « Le métier de la femme », organisée par la Fédération nationale des Femmes luxembourgeoises.
- 23 novembre : A Luxembourg, Monsieur Albert van Hooerbeek de la Sabena tient une conférence sur le « Mexique d'hier et d'aujourd'hui ».
- Au Foyer Européen à Luxembourg, le Centre international d'Etudes et de Recherches européennes organise une conférence sur « La Yougoslavie et l'Europe », faite par Monsieur Stane Pavlic, Ambassadeur de Yougoslavie.
- 24 novembre : A Pétange, Monsieur Carlo Losch, instituteur, tient une conférence sur le sujet : « Relations entre école et famille. »
- 25 novembre : A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg et la chorale mixte du Conservatoire donnent un concert, avec le concours de Nadine Santereau, soprano, et Jacques Mars, baryton.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu la première de la pièce luxembourgeoise « Adamesstross 13 » de Fernand Hoffmann.
- En présence de Son Excellence Monsieur Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France à Luxembourg, de Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Tourisme, et de Monsieur Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le prix gastronomique Auricoste de Lazarque est décerné à l'Hôtel-Restaurant Brasseur à Luxembourg.
- 26 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Hebbel Theater Berlin » joue la pièce « Der Logierbesuch » de Royce Ryton et Marie-Rose Barrington.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, « Marc et André » du cabaret littéraire l'« Ecluse » de Paris donnent un récital organisé par les Amitiés Françaises.
- 27 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty » présentent la comédie « Au revoir Charlie » de Georges Axelrod.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Letzeburger Theater » présente la pièce « Adamesstross 13 » de Fernand Hoffmann.
- A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Roger Kœmptgen.
- Au Foyer de l'Ingénieur à Luxembourg, l'ingénieur-médecin Louis Vadot tient une conférence sur le thème : « La pollution atmosphérique, ses dangers, son mécanisme et son étude en laboratoire. »
- Au Casino Syndical à Bonnevoie a lieu une conférence de Monsieur Aristide Bochot, de Paris, sur l'« Egypte fascinante du temps des Pharaons et de nos jours ». La conférence est organisée par la « Libre Pensée Luxembourgeoise ».
- A Hollenfels est inauguré le premier hôpital de secours de la Protection Civile.
- Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition « La beauté artistique dans les formes naturelles ».
- 28 novembre : A Luxembourg a lieu la Journée du Timbre et l'ouverture d'une grande exposition philatélique.
- 29 novembre : A Luxembourg, le professeur Léopold Hoffmann tient une conférence sur le théâtre de Bertold Brecht et surtout sur la pièce « Mutter Courage und ihre Kinder ». Cette conférence est organisée par l'Université populaire catholique.
- 30 novembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, la jeunesse rurale de Clervaux joue la pièce luxembourgeoise « d'Kliaerwer Ammicht » d'Alain Atten.
- A l'ancien théâtre municipal à Luxembourg a lieu une soirée de projection de diapositives sur l'exposition et les festivités du millénaire de la Ville de Luxembourg, organisée par le Cercle des Cinq.